

# SOMMAIRE

## Chapitre 1 : Quel territoire ? Quelle stratégie ?

### A - Le territoire du Parc naturel régional de la Brenne

#### 1 - Situation géographique : une position frontrière

#### 2 - État des lieux

2.1 - Le GAL « Brenne » en quelques chiffres

2.2 - Présentation du territoire

#### 3 - Impact des programmes antérieurs

3.1 - LEADER I : une aide déterminante lors de la création du Parc

3.2 - LEADER II : de nombreuses initiatives, mais un manque de cohérence

3.3 - LEADER + : un formidable effet levier

#### 4 - Conclusion : forces/faiblesses, enjeux et stratégie du territoire

### B - Stratégie du GAL

## Chapitre 2 : Processus d'implication des acteurs

### A - Élaboration de la candidature

#### 1 - Définition de la priorité ciblée

#### 2 - Élaboration des fiches action

### B - Modalités de mise en œuvre et suivi du projet

#### 1 - Élaboration du projet

#### 2 - Conduite du projet

### C - Comité de programmation

#### 1 - Statuts et travaux antérieurs de la structure porteuse

#### 2 - Comité de programmation du GAL

2.1 - Composition du Comité de programmation

2.2 - Fonctionnement du Comité de programmation

### D - Échanges de pratiques et transfert d'expériences

## Chapitre 3 : Programme d'actions

### A - Déclinaison du programme

### B - Fiches actions

### D - Complément d'information des fiches actions

## Chapitre 4 : Pilotage du projet

### A - Organisation du GAL

#### 1 - Moyens d'animation et d'ingénierie

#### 2 - Structure porteuse du GAL

### B - Suivi/évaluation

#### 1 - Suivi du programme

#### 2 - Évaluation

### C - Capitalisation/Diffusion

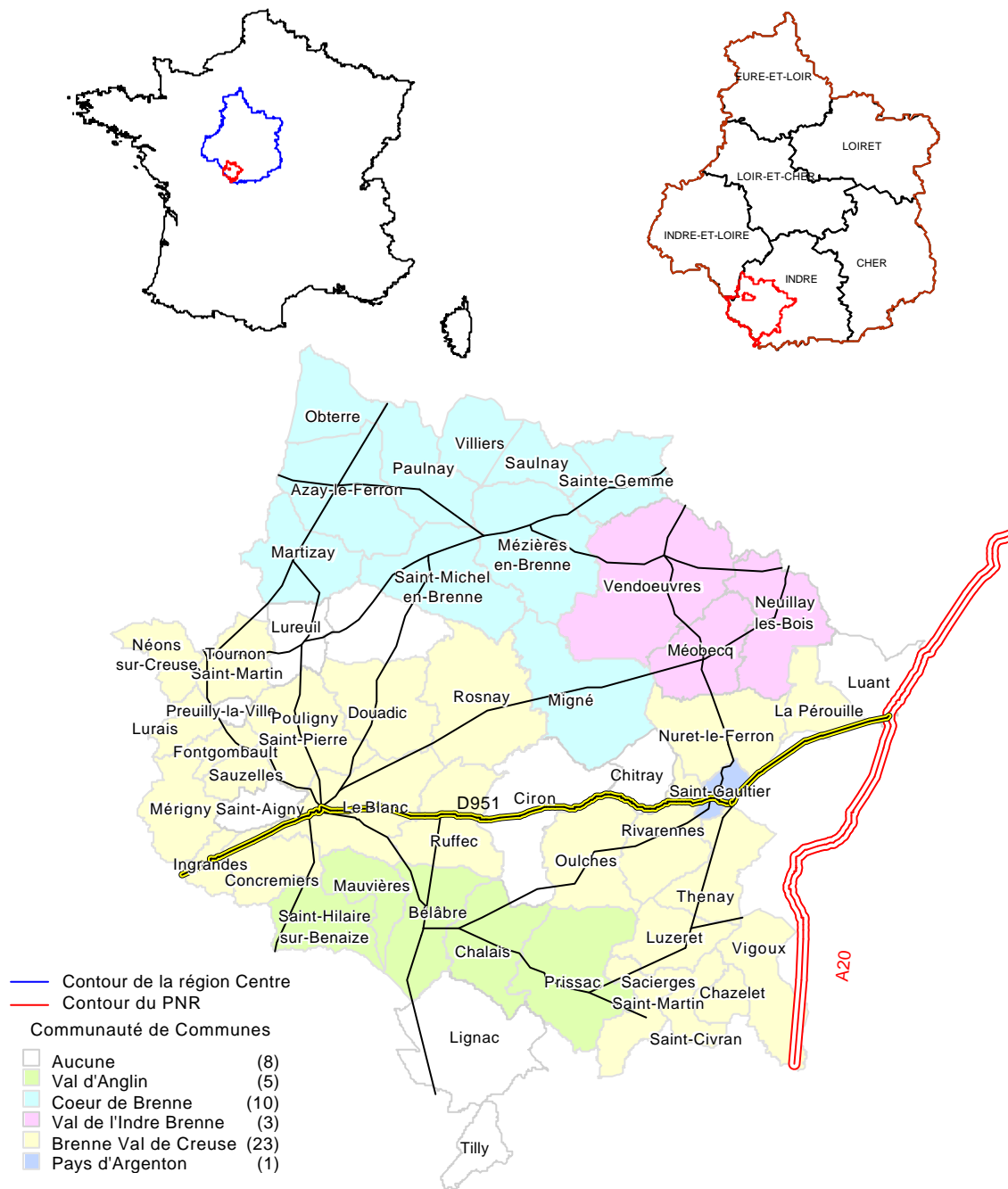
### D - Schéma GAL LEADER

Maquette financière prévisionnelle

# CHAPITRE 1 : QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?

## A - LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

### 1- Situation géographique : une position frontière



Sources/Réalisation : PNR Brenne 2007

Située au Sud-ouest du département de l'Indre et de la région Centre, la Brenne est **à la jonction de 4 régions historiques et culturelles : le Berry, la Touraine, le Poitou et le Limousin**. Son territoire jouxte 3 départements : l'Indre-et-Loire, la Vienne et la Haute-Vienne et 2 régions (Poitou-Charentes et Limousin).

Il s'en suit un relatif isolement, atténué par le passage en bordure Est de l'autoroute A20 (Paris - Châteauroux - Limoges - Toulouse) permettant de gagner Paris en plus de 3 heures, et par la transversale Ouest-Est constituée par la D 951 permettant la liaison Poitiers (Autoroute A10) - Montluçon (Autoroute A71).

En revanche, il n'existe plus aucune liaison ferroviaire, les gares les plus proches se situant dans un rayon de 60 km (Châteauroux, Châtelleraut, Poitiers).

La Brenne se trouve ainsi à l'écart de grands centres urbains. La ville la plus proche, Châteauroux, reste une cité moyenne qui connaît des problèmes de développement et a peu d'effet d'entraînement sur le territoire, hormis sur sa frange orientale.

## **2 - Etat des lieux**

### **2.1- Le GAL « Brenne » en quelques chiffres**

<b>Le territoire</b>	
Superficie	176 441 Ha
Nombre de communes concernées par le GAL	49
PNR Brenne	49
Superficie du territoire classée en Natura 2000	63 000 Ha
<b>Organisation du territoire</b>	
Communautés de communes	5
Communes appartenant à une CDC	41
<b>Population</b>	
Nombre d'habitants 1999	31 075
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	19
Population des communes de moins de 2 000 habitants	24 077
Croissance démographique 1990-1999	- 1 354
Taux de natalité	
Taux migratoire	+ 0,2
Part des moins de 20 ans	6 455
Part des plus de 60 ans	10 826
Population active	12 293
Taux de chômage	6.7
Taux de chômage des moins de 25 ans	6.1
<b>Activités économiques</b>	
Nombre d'entreprises inscrites au RM et RC (2007)	1 081
Nombre d'entreprises au RM	589
Nombre d'entreprises au RC	492
Nombre d'exploitations agricole	924
<b>Emploi par secteur d'activité en %</b>	
Agriculture	15
Industrie	14
Construction	9
Tertiaire	62

## 2.2 - Présentation du territoire

### 2.2.1 - Contexte socio économique du territoire

#### a) Une très faible densité

Avec 31 075 habitants répartis sur 176 441 ha, la Brenne se caractérise comme un territoire peu peuplé, d'une très faible densité (19 hab./km<sup>2</sup> en moyenne), et moins de 10 hab./km<sup>2</sup> dans de nombreuses communes rurales.

A cela s'ajoute l'absence d'un pôle urbain d'importance. La ville du Blanc, seule commune au-dessus de 2 000 habitants, compte 7 000 habitants.

#### b) Une baisse de la population qui s'atténue

Le recul continu de la population s'est poursuivi entre les deux derniers recensements de 1990 et 1999, le territoire perdant 4,08 % de sa population tandis que le département reculait pour sa part de 2,68 %.

Ainsi, 16 des 49 communes du Parc ont perdu entre 1990 et 1999 plus de 5 % de leur population, dont 7 plus de 10 %. Seules 16 communes ont vu leur population s'accroître sur la période intercensitaire. Il s'agit essentiellement des communes périphériques du Blanc (mais pas la ville centre elle-même), de la vallée de la Creuse et de la frange Est du territoire, qui bénéficie de la relative dynamique de l'agglomération castelroussine.

**Le recul de la population, continu depuis 1990, semble cependant s'atténuer ces dernières années, on peut même observer une légère reprise de la croissance démographique entre 1999 et 2006. En effet le recensement partiel montre une augmentation globale de la population de 1 % (+ 1,5 % sans Le Blanc). Le déclin annoncé semble donc marquer un point d'arrêt voire peut-être une inversion de tendance à confirmer.**

#### c) Un vieillissement de la population toujours préoccupant

Lors du recensement de la population de 1999, **34.8 % de la population avait plus de 60 ans** pour seulement un habitant sur cinq de moins de 20 ans (*en 1975, les plus de 60 ans représentaient 29,6 % de la population globale, et 32 % en 1990*). La part des plus de 60 ans dans la population de la Brenne n'a donc cessé de croître depuis au moins 25 ans.

**L'indice de jeunesse<sup>1</sup> global du territoire s'élève ainsi à 0,6 contre 0,7 pour le département de l'Indre et 1,03 pour la région Centre.** Dans 5 communes, l'indice de jeunesse descend même en-dessous de 0,4, atteignant jusqu'à 0,25.

Les données plus récemment obtenues (recensement partiel 2004-2006), concernant la moitié des communes du territoire environ, laissent apparaître une légère augmentation de l'indice de jeunesse depuis 1999.

D'une façon générale, **le territoire est toujours victime d'un départ des jeunes** vers Châteauroux d'une part, mais également vers des agglomérations extérieures au département (Orléans, Paris, Toulouse...). **Ces départs sont sans conteste liés à la faiblesse des débouchés professionnels offerts aux jeunes sur le territoire d'une part, à celle des services offerts, dès lors que l'on s'éloigne du Blanc ou de la frange Est du Parc.**

#### d) Un solde migratoire positif

Phénomène encourageant, entre les deux recensements de 1990 et 1999, **le solde migratoire est redevenu positif, à + 0,2 % par an.** Mais il ne peut compenser le déficit du solde naturel (- 0,6 % par an), d'où une baisse des effectifs de - 0,4 % par an.

Cette immigration reste le fruit des « séniors ».

#### e) Une population active réduite

La conséquence de ces phénomènes, vieillissement et départ des jeunes, se répercute sur la structure de la population active. Celle-ci ne représente que **37,8%** de la population totale du périmètre, contre 38,6% en 1990, soit un recul sensible sur une décennie.

---

<sup>1</sup> Rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans.

Cette part réduite d'actifs dans la population totale traduit la présence importante sur le territoire de **retraités** (1 habitant sur 3 a plus de 60 ans) et de **femmes inactives**.

#### **f) Un tissu industriel faible**

En 2007, le territoire comptait 1 081 entreprises recensées auprès des chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers), dont **aucune ne dépassant 200 salariés**. Le tissu industriel de la Brenne est composé exclusivement de TPE, artisanales pour la plupart : 75 % des entreprises du territoire comptent moins de 3 salariés, pour **seulement 4 entreprises de plus de 50 et 25 entreprises de 10 salariés ou plus**.

Sur le plan industriel, le secteur de la confection, autrefois très présent, est aujourd'hui sinistré. Le principal secteur d'activité est aujourd'hui l'agro-alimentaire. Le secteur du BTP occupe également une place dominante, mais au niveau de l'artisanat local.

L'essentiel des activités industrielles se concentrent dans la vallée de la Creuse, notamment au Blanc qui concentre 20 % des entreprises, 50 % des établissements de plus de 20 salariés et 35 % des emplois. L'offre d'espaces d'accueil d'entreprises reste limitée, souvent diffus ; elle se caractérise souvent par une absence de prise en compte de recommandations environnementales. L'essentiel de ces projets est aujourd'hui conduit sous maîtrise des Communautés de communes.

#### **g) Un secteur tertiaire prédominant**

Une part importante des emplois tertiaires provient du secteur public : l'armée avec le Centre Administratif de la Gendarmerie Nationale et le Centre de Transmission de la Marine, l'hôpital du Blanc, l'enseignement, ...

Le tissu économique du PNR Brenne se caractérise par une proportion élevée d'employés, conséquence de la faible part des emplois dans l'industrie. Le secteur public (collectivités locales, hôpital, lycée, gendarmerie, Centre de Transmission de la Marine nationale...) demeure une composante essentielle du tissu économique local, c'est ainsi que la catégorie socioprofessionnelle des employés se trouve la plus représentée de la Région (39 %) et reste très supérieure aux taux observés au niveau national<sup>1</sup>.

- **Une situation démographique très défavorable, qui tend cependant à s'améliorer**
- **Un départ des jeunes qu'il convient de continuer à enrayer**
- **Un retour de jeunes ménages à encourager**
- **Un secteur tertiaire prédominant étroitement lié à la fonction publique**

### **2.2.2 - Une économie agricole encore importante**

#### **a) L'agriculture**

C'est l'**élevage bovin extensif** qui prédomine en Brenne (viande essentiellement charolais ou limousin) avec des productions de qualité, mais qui ne sont pas valorisées sur place, l'essentiel part à l'engraissement sur les marchés italiens. Une petite partie est cependant organisée en circuits courts de distribution avec les abattoirs locaux.

L'élevage ovin se concentre essentiellement dans le sud du Parc, il dispose d'un marquage local « l'Agneau de Brenne ».

Le Parc naturel régional de la Brenne compte **2 AOC de fromage de chèvre : le Pouligny-Saint-Pierre et le Valençay** qui couvrent presque la totalité du territoire.

Certains agriculteurs se sont regroupés en réseau de producteurs (associations de « l'Agneau de Brenne », « Brenne saveurs fermières », réseau des producteurs fermiers du Parc) afin de développer la vente directe. Mais ces initiatives, même si elles tendent à se développer, restent marginales face à la forte dépendance de l'agriculture locale vis-à-vis des stratégies nationales et internationales.

L'influence de la chasse entraîne des pressions importantes sur le marché foncier et renforce les phénomènes de déprise agricole et d'enfrichement.

---

<sup>1</sup> Données INSEE 2003 publiées dans la lettre d'information d'octobre 2006

Quant à la **pisciculture**, elle concerne 225 exploitants qui produisent chaque année 1 200 tonnes de poissons : carpe essentiellement. Elle est importante dans les stratégies d'entretien de l'espace et de la biodiversité, mais beaucoup moins économiquement. Elle reste très dépendante des marchés extérieurs, sauf la présence d'un atelier de transformation au Blanc.

### **b) La sylviculture**

La forêt ici relève essentiellement du domaine privé. En 1994, on estimait la surface forestière totale occupée sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne à 31 365 ha. (environ 20 % de la surface totale). A l'époque, 50 % étaient traités en taillis sous futaie, 34 % en taillis simple (+ oseraie), 15 % en résineux et 1 % en peupliers ; et 133 plans simples de gestion étaient recensés.

En 2007, les nouvelles orientations vont plutôt vers l'amélioration des jeunes peuplements de feuillus (chêne). Les nouvelles orientations de la filière localement rejoignent également les préoccupations nationales comme le *bois énergie*, le *bois d'œuvre*... Il faut garder à l'esprit que de nos jours la forêt française, dans son ensemble, « stocke du bois ».

(Données chiffrées tirées du « Catalogue des types de peuplement forestier du Parc naturel régional de la Brenne – Bruno Jacquet – Septembre 1994 – 81 pages »).

### **c) L'agroalimentaire**

Plusieurs entreprises agroalimentaires sont présentes sur le territoire du Parc :

- deux abattoirs (Mérigny et Tournon-Saint-Martin) qui travaillent avec les éleveurs locaux en bovin et en ovin (marque Agneau de Brenne),
- des unités de transformation de fromage de chèvre (Poulligny, Tournon-Saint-Martin, Le Blanc),
- une unité de transformation de poissons d'eau douce « Fish Brenne » située au Blanc.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Une agriculture pour l'essentiel extensive et encore importante économiquement et sociologiquement</b></li><li>- <b>Des productions locales mal valorisées</b></li></ul> |
|---|

## **2.2.3 - Un patrimoine naturel et culturel de grand intérêt**

### **a) Une richesse exceptionnelle du patrimoine naturel**

La caractéristique la plus marquante de la Brenne tient à la **richesse exceptionnelle de son patrimoine naturel** : avec plus de 9 000 ha d'eau répartis en près de 4 000 étangs (source DDAF), c'est l'une des principales zones humides continentales françaises, ce qui lui vaut une reconnaissance internationale en particulier au titre de la **convention de RAMSAR**.

Ces étangs sont tous artificiels, les premiers ayant probablement été créés par les moines au Moyen-Âge afin d'assainir les terres marécageuses, de développer l'élevage et la pisciculture. Car les sols constitués d'argile, de sable et de grès sont très imperméables, gorgés d'eau en hiver, et également très pauvres et séchants en été. Dans ces conditions, l'élevage extensif est l'une des rares mises en valeur agricole viables.

La Brenne offre ainsi des habitats naturels très variés (eau, prairies, landes, bois, ...) et abrite des espèces de faune et de flore rares et remarquables (dont 300 espèces floristiques classées comme patrimoniales).

C'est ainsi que 58 000 ha, soit l'une des zones les plus importantes à l'échelle nationale, sont classés au titre de la Directive européenne « Habitats » en tant que Zone Spéciale de Conservation et au titre de la Directive européenne « Oiseaux » en tant que Zone de Protection Spéciale dans le cadre de la mise en place du réseau **Natura 2000**.

Le Document d'Objetctifs (DOCOB) du site « ZSC », appelé « DOCOB Grande Brenne », a été validé en 1998 et est opérationnel depuis 2003. Le DOCOB du site « ZPS » est en cours d'élaboration.

Mais la richesse patrimoniale du territoire du Parc ne se limite pas à la Grande Brenne. Les deux vallées de la Creuse et de l'Anglin font également l'objet d'un classement au titre de la Directive européenne « Habitats ». Le site « Vallée de la Creuse et affluents », dont le DOCOB est validé et opérationnel depuis 2006 concerne une zone de plus de 5 000 Ha, et le site « Vallée de l'Anglin et affluents », dont le DOCOB est lui aussi validé et opérationnel depuis 2006, concerne quant à lui une zone de près de 5 000 Ha. Ces deux sites s'étendent par ailleurs au-delà du périmètre du PNR Brenne.

Le bocage est également une zone naturelle très riche (système haie - talus - fossé, arbres isolés, mares et écosystèmes associés, vignes et vergers), bien que moins explorée jusqu'ici et fondamentale pour le maintien des corridors écologiques.

## **b) Des menaces sur la biodiversité**

La renommée du Parc naturel régional de la Brenne est liée à ses étangs. Cependant l'originalité et la richesse de ce territoire, et de ses paysages, sont très fortement dépendantes des prairies qui entourent ces plans d'eau. La conservation de cette « matrice verte » est fondamentale pour le maintien de la biodiversité. La prairie est un milieu herbacé qui évolue très rapidement vers la friche si elle n'est pas entretenue.

Or, depuis plusieurs années, on assiste à une montée en flèche du prix des terres en Brenne, en particulier par le fait d'investisseurs, extérieurs au territoire, pour des placements financiers dans des propriétés de loisirs, comme la chasse. La déprise agricole, bien que moins visible, est aussi préoccupante dans le sud du Parc et entraîne également l'enfrichement de certaines zones difficiles à entretenir dans les vallées. Outre les pratiques d'agrandissement des exploitations, l'arrivée d'acheteurs étrangers, liée à la qualité des paysages de bocage et du bâti ancien a fait augmenter le prix du foncier depuis quelques années.

Il s'en suit un abandon progressif de l'élevage, d'autant que les dispositifs de la PAC ne permettent pas de compenser les handicaps structurels de ce territoire.

Les autres menaces qui pèsent sur la biodiversité tiennent essentiellement, d'une part à l'évolution de la pisciculture (avec une dualité disparition/intensification), d'autre part à la prolifération des espèces invasives (ragondins, jussie, écrevisse de Louisiane...), dossiers sur lesquels le Parc s'est mobilisé, avec tous ses partenaires.

## **c) Richesse et diversité paysagère**

La vallée de la Creuse partage le territoire du Parc en deux grandes **entités paysagères majeures**.  
Au nord, c'est **la Grande Brenne, avec ses paysages originaux d'étangs, de prairies, de landes et de buttons**.

**Au sud, c'est la petite Brenne et les paysages bocagers du Boischaud sud, irrigués par la vallée de l'Anglin et ses affluents.**

Le Parc a réalisé deux études de paysage, sur la vallée de la Creuse et le sud du Parc, à la fois à l'échelle des territoires et de chaque commune. Ces études permettent de mettre en évidence les éléments fondamentaux de la composition des paysages, les tendances d'évolution et les enjeux de leur transformation et de proposer des pistes pour un aménagement durable du territoire, alliant développement et préservation de la qualité des paysages et des patrimoines.

**La vallée de la Creuse**, parcourue par l'ancienne nationale 151, est aussi un axe de développement du Parc. Elle comprend les agglomérations les plus dynamiques en terme de population et d'activités. Elle porte de nombreux enjeux touristiques autour d'une ancienne voie ferrée transformée en « voie verte » (le Parc pilote ainsi, en partenariat avec le pays Val de Creuse-Val d'Anglin, un PER sur la vallée de la Creuse qui remonte jusqu'au lac d'Eguzon).

**Les paysages de bocage** peuvent être qualifiés d'exceptionnels : malgré la disparition d'un tiers des haies depuis les années 1950, on compte encore en moyenne 114 mètres linéaires de haies par hectare, ce qui en fait un des bocages les mieux conservés de France.

Sa dégradation progressive, liée aux mutations de l'agriculture, est cependant préoccupante : arrachage de haies pour développer la céréaliculture, modification des pratiques d'entretien traditionnelles, abandon de la production de bois de chauffage, absence de renouvellement et d'entretien des grands arbres.

Depuis une dizaine d'années, on assiste à la naissance d'un nouvel intérêt pour les paysages de bocage, liée à l'installation principale ou secondaire de nouveaux habitants dans le sud du Parc, qui se traduit par des initiatives associatives (Compagnie du paysage, Festival des bouchures, étude d'Indre Nature sur le bocage du Boischaud sud -hors Parc-) ou des collectivités (projet de Centre culturel du paysage à Saint-Benoît du Sault, Centre de formation du paysage au Moulin de Seillans).

La zone bocagère présente dans le Parc constitue l'extrémité ouest du Boischaud sud qui se poursuit dans les pays du Val de Creuse-Val d'Anglin et le pays de la Châtre dans l'Indre, et du Berry-Saint-Amandois dans le Cher. Après les études réalisées par le Parc et par Indre Nature, la conclusion de la nécessité d'une coopération interterritoriale pour assurer les conditions de la conservation de cette structure paysagère commune s'impose.

## **d) Le patrimoine culturel et bâti**

Le **patrimoine culturel** du Parc est à l'image de son patrimoine naturel et de ses paysages, très riche et diversifié. Il est valorisé par l'Écomusée avec un réseau de 7 maisons à thème en lien avec le territoire (Maison de la Pisciculture, Musée du machinisme agricole, Musée Henry de Monfreid...), et un Centre d'interprétation du territoire au château Naillac au Blanc. Un travail sur la mémoire du territoire, est réalisé par l'Écomusée et se traduit dans des expositions

annuelles (cf. les moulins, les tuileries, ...). Le Parc a réalisé une étude ethnographique sur les tuileries artisanales et la transmission des savoir-faire du bâtiment. Il conduit également une recherche historique et archéologique sur la création et l'évolution des paysages d'étangs en Brenne.

**Le patrimoine bâti rural** est particulièrement riche. Au-delà du patrimoine monumental (églises romanes, châteaux), le Parc a engagé, en partenariat avec le Service régional de l'Inventaire, un recensement exhaustif de son architecture rurale. Cet inventaire réalisé déjà sur 2 cantons permet une meilleure connaissance du patrimoine bâti, mais est aussi réalisé dans un objectif opérationnel de conservation et de valorisation du bâti.

L'opération « Villages du Parc », les chantiers d'insertion pour la restauration du petit patrimoine, le conservatoire de l'architecture rurale, le guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale, le partenariat avec la Fondation du patrimoine, appuyés par le conseil architectural aux particuliers, ont permis d'organiser peu à peu une politique de conservation dynamique du patrimoine bâti.

La préservation et la valorisation du patrimoine bâti deviennent plus complexes aujourd'hui avec l'intégration systématique de la question de l'énergie, les extensions de bourg et l'harmonisation entre bâti ancien et construction neuve.

Le Parc a mis en place en 2007 une **OPAH-RR** avec un volet thématique Patrimoine/Energie ainsi qu'une opération façades, dans l'objectif d'allier deux objectifs importants du Parc : la préservation d'un patrimoine bâti de qualité, les économies d'énergie et la promotion d'énergies renouvelables.

### **e) Un urbanisme rural enjeu du maintien de la qualité des paysages et du patrimoine**

En 1997, 22 communes seulement sur 47 étaient dotées d'un document d'urbanisme (15 POS et 7 GARNU, guide d'application du règlement national d'urbanisme). Aujourd'hui, 40 communes sur 49 ont un document d'urbanisme en cours ou approuvé. Toutefois, 50 % d'entre elles (21) ont engagé une simple procédure de carte communale, avec l'assistance de la DDE. Cet outil est généralement considéré comme suffisant pour les petites communes rurales, car il est moins lourd à mettre en œuvre que le PLU et moins onéreux.

Toutefois, plus que le signe d'une volonté de réflexion des communes sur la gestion de leur espace communal, l'élaboration d'une Carte communale est souvent le signe du développement de l'urbanisation en dehors des zones agglomérées autorisées par le RNU. Actuellement, avec l'évolution des enjeux de gestion de l'espace, la carte communale s'avère insuffisante pour faire face à l'intensification de la pression foncière et de la construction neuve. Les études paysagères ont souligné les problèmes de la banalisation progressive du paysage bâti notamment dans les entrées de village. La question des clôtures que ce soit en milieu urbanisé ou dans l'espace rural, avec le développement des clôtures de chasse (véritables barrières écologiques) n'est pas maîtrisable en dehors d'un PLU. En dehors de l'aspect réglementaire, l'intérêt du PLU réside dans la qualité de la réflexion et de la concertation qui conduisent à la définition d'un projet de développement communal à moyen terme et permettent une réelle implication des élus et des habitants.

La question de l'urbanisme en milieu rural est fondamentale aujourd'hui pour organiser la gestion de l'espace naturel et des paysages en lien avec le développement des communes (population, services, activités, transports, déchets, eau, énergie). C'est un domaine sur lequel un territoire de Parc naturel régional est particulièrement attendu (assistance technique aux communes, « porter à connaissance »...). L'introduction des questions des impacts environnementaux, et notamment des incidences sur les zones Natura 2000, implique un engagement des communes dans une réflexion globale sur le réseau écologique du territoire. La question, devenue primordiale, de l'énergie est encore trop peu abordée.

Un certain nombre d'outils et d'approches existent (de la protection des éléments paysagers et patrimoniaux aux PLU intercommunaux, PLU allégés, Approche Environnementale de l'Urbanisme et de l'aménagement,...) et doivent être expérimentés et adaptés à notre territoire. Le développement de la culture des élus et des habitants en matière d'urbanisme, de paysage et de « durable » est au centre de cette problématique.

- **Un patrimoine naturel exceptionnel**
- **Un maintien des paysages et de leur diversité nécessaire au maintien de la biodiversité**
- **Un patrimoine bâti rural remarquable**
- **Un « paysage urbain » qui tend à se détériorer**
- **Des problématiques énergies et développement durable insuffisamment prises en compte**

## 2.2.4 - Economie rurale et qualité de la vie

### a) Une offre de services de qualité, mais qui reste incomplète

En matière de services aux personnes, le territoire de la Brenne est globalement bien équipé : l'ensemble des services et équipements de base sont présents sur le territoire.

Sur la base des équipements types de l'INSEE, on observe cependant une très forte concentration des services et équipements sur un nombre très limité de communes. **Seule la ville de Le Blanc possède l'intégralité des équipements et services de base.** Au-delà, seules 4 communes supplémentaires en comptent 25 ou plus ; il s'agit exclusivement des chefs-lieux de canton. En revanche, la moitié des communes de la Brenne en possèdent 5 ou moins.

Cela traduit une forte concentration des équipements et des services sur les pôles urbains, et notamment sur Le Blanc. L'influence de la **Sous-Préfecture** est en effet indéniable : l'aire de chalandise des grandes surfaces commerciales du Blanc couvre l'ensemble du territoire. Le Blanc possède également le seul **hôpital** du territoire, très bien équipé, mais qui souffre de difficultés de recrutement. Son fonctionnement est aujourd'hui assuré grâce à un partenariat avec le centre hospitalier de Châteauroux.

Les seuls lycées de la Brenne sont tous situés au Blanc, avec un lycée d'enseignement général et un lycée technique. De même, seules 3 communes du Parc possèdent un collège public, la ville du Blanc possède deux collèges dont un privé. En revanche, 37 des 46 communes du Parc possèdent au moins une classe d'école primaire (dont un nombre important de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux).

En matière de formation professionnelle, il existe un centre AFPA au Blanc (tourisme), une école d'infirmières et un centre de formation matériaux composites très performant au lycée technique.

Cette forte concentration des services pose naturellement le problème de leur accessibilité depuis les communes les plus isolées, mais également de leur adaptation.

Les services d'ordre sanitaire ou aux personnes âgées (action des Familles Rurales, un des premiers employeurs du Département) sont bien présents.

La situation en services à la petite enfance est moins favorable, mais s'est améliorée ces dernières années, notamment sous l'impulsion du programme LEADER + dont une action entière y était consacrée. Le territoire compte en effet désormais 2 structures Multi-Accueil (crèche - halte-garderie) et une troisième est en construction et devrait ouvrir en septembre 2008. Ces 3 équipements sont bien répartis sur le territoire et permettent d'offrir un service égal à l'ensemble de la population, les 2 structures déjà en place présentent toutefois un taux de remplissage très important et ne peuvent répondre à toutes les demandes. Le PNR Brenne a également mis en place (toujours dans le cadre du programme LEADER+) un Pôle Enfance, constitué d'une Maison de l'Enfance, qui accueille une ludothèque depuis 2007, ainsi qu'un Relais Assistantes Maternelles réparti en 8 antennes sur l'ensemble du territoire.

Il n'en demeure pas moins que **l'offre de services en direction des habitants est sans cesse à faire progresser** pour rattraper le retard accumulé et rendre le territoire du Parc suffisamment attractif pour enrayer le départ des jeunes et attirer de nouvelles populations.

### b) Une économie touristique naissante

En dépit de son patrimoine naturel, la Brenne est longtemps restée une destination ignorée des touristes. Les visiteurs du territoire étaient pour la plupart des « initiés » (chasseurs, ornithologues, etc.). Depuis quelques années, la Brenne assiste à l'émergence d'une économie touristique. **La création du Parc s'est révélée déterminante** et la fréquentation touristique connaît une hausse régulière.

A cet égard, le Parc met actuellement en place **un observatoire économique du tourisme** dont les premiers résultats attestent du poids économique grandissant de cette filière, même si les emplois directs induits sont encore sans doute peu nombreux.

Autour de quelques sites porteurs qui sont parmi les plus fréquentés du département de l'Indre (Étang de Bellebouche : 100 000 visiteurs/an - Parc animalier de la Haute-Touche : 40 000 visiteurs - Maison du Parc : 60 000 visiteurs), s'est progressivement mise en place une **offre de tourisme vert** : 2 000 km de sentiers balisés pour la randonnée, des circuits VTT, des sentiers de randonnée équestre, une voie verte, un stade d'eau vive, un centre de parachutisme,...

Mais il faut parler surtout du **tourisme de nature**, le PNR de la Brenne étant une destination aujourd'hui reconnue au niveau national. Les nombreux sites d'observation, les espaces protégés et aménagés (RN de Chérine, étangs Foucault...),

la Maison de la nature, ou le programme annuel Brenne nature qui propose des dizaines de sorties accompagnées participant à cette offre de nature.

Par contre, bien qu'en hausse sensible en quantité, **l'offre d'hébergement reste limitée, principalement en hôtellerie.**

L'affirmation d'une vocation touristique grand public de la Brenne est aujourd'hui confrontée à quatre enjeux :

- la génération d'une offre touristique structurée (produits, promotion, commercialisation), préalable nécessaire pour être compétitif par rapport aux destinations touristiques concurrentes (notamment la Vallée de la Loire et la Sologne),
- l'amélioration de l'offre d'hébergement : développement de la qualité...,
- le développement des pôles d'excellence « tourisme de nature », qui doit assurer la reconnaissance de la Brenne comme destination touristique attractive,
- la valorisation des deux grandes vallées du territoire, riches en patrimoine, tant naturel que culturel et architectural (vallées de la Creuse et de l'Anglin).

### **c) Une offre de logement incomplète**

Le nombre de ménages est en progression sur le territoire. Les besoins de logements devraient donc augmenter légèrement et le parc vacant devrait permettre de résorber une partie de la demande. Cependant une demande plus spécifique se fait jour autour de logements de petite taille :

- des logements meublés à faible loyer en direction d'un public jeune (jeunes en formation, en stage, en phase de transition pour une acquisition,...),
- des logements « adaptés » afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Il faut enfin signaler l'absence de politique d'éco construction aussi bien autour du marché de la rénovation que du logement neuf.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Une influence majeure de la ville du Blanc</b></li><li>- <b>Un isolement certain des communes rurales</b></li><li>- <b>Une offre de services aux habitants qui demeure insuffisante au regard des attentes justifiées de la population</b></li><li>- <b>Des besoins encore insatisfaits en terme de mobilité, de logements</b></li><li>- <b>Des services sanitaires et gérontologiques très développés</b></li><li>- <b>Un tourisme de nature qui doit progresser en qualité et en diversité</b></li></ul> |
|---|

## **3 - Impact des programmes antérieurs**

Le Parc naturel régional de la Brenne a mis en œuvre les trois générations précédentes de programmes LEADER. Pour les élus et les techniciens du territoire, chaque programme a correspondu à une attente spécifique et un impact certain.

### **3.1 - LEADER I : une aide déterminante lors de la création du Parc**

Le programme LEADER I s'est inscrit dans le contexte de la création du PNR Brenne, en 1990.

Le GAL était porté par le Syndicat Mixte du PNR Brenne.

La stratégie définie par le GAL, mise en œuvre par une équipe structurée disposant de moyens logistiques et matériels, était articulée autour de 3 axes prioritaires :

- aider à rompre l'isolement des populations,
- valoriser le patrimoine naturel et culturel,
- valoriser les produits locaux.

Sur la période 1991-95, le programme LEADER I a permis de réaliser 50 opérations ciblées, pour un montant total d'investissements de 28 MF subventionnés à hauteur de **12,1 MF par les fonds européens**. Le programme a été réalisé à hauteur de 91 % de la programmation initiale, avec une répartition des montants des opérations réalisées comme suit (en KF) :

On notera, parmi les actions les plus significatives :

- la création du fonds d'aide aux initiatives locales,
- le lancement de la marque « Agneau de Brenne »,
- la création de la Boutique du Parc.

Les apports de LEADER I sur le territoire de la Brenne sont indiscutables :

- l'élaboration et la gestion collective du premier projet de territoire avec les acteurs locaux a permis de dépasser le champs des actions locales ou sectorielles, de responsabiliser les acteurs locaux seuls décideurs de l'exécution du programme, et de renforcer l'identité du territoire,
- l'existence du PNR Brenne a été légitimée, sa capacité à négocier d'égal à égal avec les institutions extérieures a été reconnue,
- en s'appuyant sur un partenariat local déjà existant et en le renforçant, la réalisation du programme a occasionné l'accélération d'un certain nombre d'initiatives locales.

**D'une façon générale, LEADER I a donné une impulsion décisive à l'émergence du Parc comme acteur moteur du développement local. Il lui a notamment permis d'être reconnu comme l'animateur naturel du territoire.**

### **3.2 - LEADER II : de nombreuses initiatives, mais un manque de cohérence**

Le GAL était de nouveau porté par le Syndicat Mixte du PNR Brenne.

La stratégie définie par le GAL reposait sur quatre thèmes prioritaires pour le territoire :

- lutter contre la dévitalisation du territoire,
- renforcer la gestion de l'espace,
- réserver et valoriser les richesses et potentialités locales,
- renforcer l'identité du pays et la spécificité du territoire « Parc ».

La maquette prévoyait un montant total de 17,056 MF, les opérations conduites ont finalement engagé 14,38 MF représentant 84 % du montant prévisionnel initial.

Parmi les actions les plus significatives, on notera :

- la création de la Maison des Entreprises,
- la création d'un groupement d'employeurs,
- la mise en réseau des OTSI autour du Parc,
- l'opération « Villages du Parc »,
- la mise en pâturage d'anciens sites de pelouses calcicoles,
- le sauvetage et la reprise d'une ancienne tuilerie.

**Même s'il apparaît trop éparpillé, et manquant de cohérence, le bilan global de LEADER II reste très positif : il a permis de réaliser des opérations structurantes en permettant le financement de la matière grise, ce qui reste un point fort de l'initiative LEADER. Par ailleurs, une synergie s'est opérée avec le contrat de Pays.**

### **3.3 - LEADER + : un formidable effet levier**

Le programme LEADER + est également porté par la PNR Brenne et s'articule autour d'un GAL regroupant 34 membres (20 privés, 14 publics). Pour ce nouveau programme, le PNR Brenne a choisi d'orienter sa stratégie vers un domaine d'action jusque là très peu abordé : la jeunesse, avec comme constat le vieillissement de la population et comme objectif affirmé, le maintien des jeunes sur le territoire et l'accueil de nouvelles populations.

Ainsi, un programme a été constitué autour de 5 fiches actions :

- favoriser la formation et l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle,
- améliorer les services aux familles et à l'enfance,
- améliorer l'offre culturelle et de loisirs,

- associer les jeunes à la vie locale,
- mobiliser les jeunes sur la prise en charge de projets.

Cette thématique a permis de nouer des partenariats importants avec des acteurs jusque là peu mobilisés autour du projet de territoire du PNR Brenne, tels que la C.A.F. de l'Indre, et de renforcer les liens avec des acteurs déjà connus (F.O.L. par exemple).

#### Mise en œuvre :

Le GAL PNR Brenne a obtenu une dotation de 1,442 M €, abondée à deux reprises et atteignant ainsi 1,65 M €. Le PNR Brenne s'est également engagé dans 2 projets de coopération : une coopération transnationale avec des GALs espagnols et un autre GAL français autour du tourisme ornithologique et de l'éducation à l'environnement, et un projet de coopération interterritoriale avec 3 GALs français autour du développement d'une télévision locale participative.

Fin 2007, ce sont plus de 130 opérations qui ont été programmées, avec un taux de programmation de plus de 90 % et un taux de consommation des crédits de 80 %.

Quelques opérations remarquables mises en œuvre dans le cadre du programme LEADER :

- création du Pôle Enfance et du Relais Assistantes Maternelles du PNR Brenne,
- mise en place du Relais « Brenne Initiatives Jeunes » avec la FOL de l'Indre (labellisée opération pertinente Leader +, voir la fiche en annexe),  
[http://www.una-leader.org/leader/module.php3?pg=action\\_visu&id\\_action=683&id\\_structure=46](http://www.una-leader.org/leader/module.php3?pg=action_visu&id_action=683&id_structure=46)
- concours à la création-reprise d'entreprises (opération retenue au titre des bonnes pratiques Leader à l'échelle européenne, voir la fiche en annexe).  
<http://intranet.leaderplus.org/cpdb/public/docs/temp/GPDB38751.pdf>

#### 4 - Conclusion : forces/faiblesses, enjeux et stratégie du territoire

Thèmes	Forces	Faiblesses	Objectifs stratégiques pour le territoire	Objectifs portés par le GAL
<b>Situation géographique et démographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paris à 3h30 par l'A20</li> <li>- axe Est-ouest de la vallée de la Creuse</li> <li>- espace préservé, qualité de la vie</li> <li>- légère reprise démographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible densité de population</li> <li>- éloignement de centres urbains dynamique</li> <li>- plus aucune liaison ferroviaire</li> <li>- vieillissement structurel de la population</li> <li>- revenu par habitant le plus faible des 31 pays de la région Centre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités</li> </ul>

<p><b>Economie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tissu artisanal diversifié, avec un secteur bâtiment bien représenté (importance du marché de la restauration)</li> <li>- productions locales de qualité : AOC Poulligny-Saint-Pierre, agneau, carpe</li> <li>- élevage bovin allaitant extensif de qualité, deux abattoirs agréés sur la zone</li> <li>- importants établissements militaires : CTM, CAGN (600 emplois)</li> <li>- environnement éco favorable à la création : plateforme d'initiatives locales, club des entrepreneurs, groupement des employeurs</li> <li>- structuration progressive d'une filière bois-énergie</li> <li>- quelques outils performants de formation professionnelle : matériaux composites, AFPA</li> <li>- petit pôle aéronautique</li> <li>- tourisme de nature et de randonnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible tissu industriel</li> <li>- main d'œuvre peu qualifiée, difficultés de recrutement, taux de chômage des femmes élevé</li> <li>- diversification et valorisation insuffisantes des productions locales (agriculture, pisciculture...)</li> <li>- faiblesse de l'emploi salarié</li> <li>- fragilité des emplois militaires</li> <li>- offre touristique qui doit progresser en qualité et en diversité</li> <li>- prise en compte insuffisante des problématiques du développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les initiatives locales et favoriser la création et le développement d'activités</li> <li>- valoriser les productions locales et développer les filières courtes</li> <li>- rapprocher l'offre et la demande d'emplois, améliorer la formation professionnelle</li> <li>- développer l'économie touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les initiatives locales et favoriser la création et le développement d'activités</li> <li>- valoriser les productions locales et développer les filières courtes</li> <li>- rapprocher l'offre et la demande d'emplois, améliorer la formation professionnelle</li> <li>- développer l'économie touristique</li> </ul>
<p><b>Social et culturel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Blanc, centre de services : lycée général et technique, centre hospitalier, centre social...</li> <li>- bon maillage d'acteurs (à conforter) dans le domaine des services à la personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- problèmes liés à l'absence de mobilité et l'isolement de certaines populations</li> <li>- difficultés à maintenir les services de base à la population (santé...) ou à développer de nouveaux services (petite enfance...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des services adaptés à la demande sociale et à l'attente des nouvelles populations</li> <li>- prévenir les risques d'exclusion, renforcer la solidarité sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des services adaptés à la demande sociale et à l'attente des nouvelles populations</li> <li>- prévenir les risques d'exclusion, renforcer la solidarité sur le territoire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- territoire reconnu pour ses initiatives :</li> <li>* petite enfance (Maison de l'enfance, RAM itinérant)</li> <li>* relais Brenne Initiatives Jeunes</li> <li>* interventions en milieu scolaire, éducation à l'environnement, action culturelle...</li> <li>- vie associative et culturelle dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concentration des services au Blanc, relatif isolement de certaines communes</li> <li>- isolement des acteurs, mutualisation insuffisante des initiatives culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- investir pour l'avenir en faveur des jeunes</li> <li>- faire revenir les jeunes à l'âge actif</li> <li>- contribuer au développement culturel, facteur de lien social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- investir pour l'avenir en faveur des jeunes</li> <li>- faire revenir les jeunes à l'âge actif</li> <li>- contribuer au développement culturel, facteur de lien social</li> </ul>
<b>Environnement et patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- patrimoine naturel exceptionnel : la Brenne des étangs, les vallées de la Creuse et de l'Anglin, le bocage du sud</li> <li>- zone humide reconnue internationalement au titre de la convention de RAMSAR</li> <li>- sites Natura 2000 très importants</li> <li>- qualité du patrimoine bâti, des villages et des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déprise agricole aggravée par la pression foncière (chasse...) en Grande Brenne</li> <li>- territoire d'élevage extensif pénalisé par la PAC</li> <li>- menaces sur la biodiversité (espèces envahissantes, difficultés de l'élevage et de la pisciculture en Grande Brenne)</li> <li>- risques de banalisation des paysages (fermeture en Grande Brenne, destruction ou dépérissement du bocage au sud) et du patrimoine bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sauvegarder la biodiversité et le patrimoine naturel</li> <li>- sauvegarder l'élevage extensif et la prairie permanente</li> <li>- agir pour une gestion durable des étangs</li> <li>- maintenir des espaces ouverts en Grande Brenne et préserver les paysages des vallées et du bocage</li> <li>- préserver et valoriser le patrimoine culturel, le patrimoine bâti et les paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sauvegarder la biodiversité et le patrimoine naturel</li> <li>- sauvegarder l'élevage extensif et la prairie permanente</li> <li>- agir pour une gestion durable des étangs</li> <li>- maintenir des espaces ouverts en Grande Brenne et préserver les paysages des vallées et du bocage</li> <li>- préserver et valoriser le patrimoine culturel, le patrimoine bâti et les paysages</li> </ul>
<b>Développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- territoire à faible densité de population, peu urbanisé et de grande valeur patrimoniale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas assez de prise en compte des impératifs du développement durable dans les stratégies et actions des différents acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la stratégie des acteurs</li> <li>- développer les énergies renouvelables et lutter contre le changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la stratégie des acteurs</li> <li>- développer les énergies renouvelables et lutter contre le changement climatique</li> </ul>

<b>Institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc naturel régional de la Brenne, fédérateur et animateur du territoire</li> <li>- le Parc correspond à un pays et le même Syndicat Mixte gère un contrat régional de pays</li> <li>- 5 Communautés de communes sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- potentiel fiscal par habitant le plus faible des 31 pays de la région Centre</li> <li>- Communautés de communes de surfaces géographiques, financières et de compétences très inégales</li> <li>- la carte de l'intercommunalité n'est pas achevée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la complémentarité et le partenariat entre les différents échelons territoriaux</li> <li>- renforcer la solidarité territoriale</li> <li>- renforcer la solidarité interterritoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la complémentarité et le partenariat entre les différents échelons territoriaux</li> <li>- renforcer la solidarité territoriale</li> <li>- renforcer la solidarité interterritoriale</li> </ul>
-----------------------	---	--	---	---

*Note : la stratégie portée par le GAL est très proche de la stratégie du territoire du fait de la priorité ciblée qui a été retenue (voir plus loin).*

## **B - STRATEGIE DU GAL**

### ▪ **Le territoire doit répondre à deux grands types de défis :**

- Ceux qui sont inhérents à une région rurale de faible densité de population du sud régional, classée par l'INSEE au dernier rang des 31 pays de la région Centre pour le revenu par habitant et le potentiel fiscal,
- Ceux qui se rapportent à la valeur patrimoniale du territoire, reconnue au niveau national et international (zone humide classée au titre de la convention de RAMSAR, plus de 65000 ha classés au titre de Natura 2000 sur la Grande Brenne et les vallées de la Creuse et de l'Anglin), ainsi qu'à la préservation de la biodiversité face aux mutations de toutes sortes.

### ▪ **Le territoire n'est pas un territoire comme les autres : il est classé par décret « Parc naturel régional », ce qui lui confère des droits et des devoirs.**

- Cela suppose de préserver le patrimoine, non seulement naturel, mais aussi culturel, bâti et paysager. Cette préservation a aussi une finalité économique, car le patrimoine recèle probablement aujourd'hui les potentialités de développement les plus importantes pour ce territoire.
- Le territoire doit assumer ses missions en termes d'expérimentation et d'exemplarité. A cet égard, il doit s'investir plus avant sur les thématiques du développement durable, des énergies renouvelables ou du changement climatique.

### ▪ **Le GAL doit prendre en compte les acquis du passé**, en particulier des précédents programmes LEADER ou autres programmes de développement local.

A cet égard, la thématique sur les jeunes, retenue dans le programme LEADER + qui s'achève, a montré toute sa pertinence.

**Le GAL doit également prendre en considération la complémentarité de LEADER avec les autres programmes ou cadres financiers** qui permettent de répondre aux différents objectifs stratégiques du territoire. Nous pensons en particulier au contrat régional de pays, au contrat de Parc, aux programmes et contrats Natura 2000, aux MATER, etc... **Le GAL doit aussi prendre en compte les domaines d'actions finançables par LEADER**, par exemple la non éligibilité des paiements agro-environnementaux ou Natura 2000.

**Cela explique que les enjeux de la Grande Brenne en termes de biodiversité sont peu pris en compte dans ce projet.** Ils feront par contre l'objet d'une réévaluation dans le cadre de la révision de la charte du Parc qui commence.

### ▪ **La stratégie du GAL ne saurait se cantonner à l'économique, au social ou à l'environnement, mais doit couvrir l'ensemble de ces champs, qui constituent les trois grands piliers du développement durable.**

A l'inverse, cette stratégie ne saurait être une stratégie « fourre tout » : elle doit se construire autour des notions de performance environnementale, de durabilité, de qualité, mais aussi de performance sociale et de solidarité.

- La priorité ciblée du GAL s'intitulera donc :

« Excellence territoriale et développement durable »

Elle a été construite autour d'objectifs opérationnels qui marient étroitement le social, l'économique et l'environnemental dans une démarche territoriale de développement durable.

Cette démarche vise à une recherche d'excellence, à rehausser le niveau d'exigence de l'action publique et privée sur le territoire, à renforcer la prise de conscience des acteurs locaux quant aux impératifs du développement durable ; prise de conscience qui, paradoxalement, est peut-être moins présente dans une région très rurale comme la Brenne, que dans une région plus urbanisée.

Cette priorité permet également de **donner un nouvel élan à l'action du Parc sur le territoire**, tout comme le programme LEADER + l'avait permis dans un autre domaine, celui des jeunes et des services à la population.

Ces objectifs opérationnels sont présentés à travers 5 fiches actions :

- 1- Services et solidarité sur le territoire,
- 2- Performance environnementale et sociale des acteurs économiques,
- 3- Tourisme de qualité durable et solidaire,
- 4- Urbanisme durable et valorisation des paysages,
- 5- Énergies renouvelables, éco-construction et qualité patrimoniale du bâti

S'y ajoutent **2 fiches pour la coopération**, une première pour la coopération **interterritoriale** avec des GAL du Boischaud sud de la région Centre, la seconde pour une coopération **transnationale** avec un GAL suédois.

***Participation de la stratégie aux trois piliers du développement durable***

	Social	Économique	Environnemental et patrimonial
1 - Services et solidarité sur le territoire	+ + +	+ + +	+
2 - Performance environnementale et sociale des acteurs économiques	+ +	+ + +	+ +
3 - Tourisme de qualité durable et solidaire	+ +	+ + +	+ +
4 - Urbanisme durable et valorisation des paysages	+	+ +	+ + +
5 - Énergies renouvelables, éco-construction et qualité patrimoniale du bâti	+	+ +	+ + +

- La complémentarité du programme LEADER, et ses cofinancements, fait intervenir principalement :

- le Conseil Régional avec :
  - le contrat de parc, qui intervient préférentiellement sur les projets liés à l'environnement, au patrimoine, et au développement durable,

- le nouveau contrat régional de pays, qui sera négocié en 2008, et sera donc coordonné avec le programme LEADER, d'autant que le nouveau règlement régional donne la primauté au développement durable,
  - le contrat de saison culturelle, dont le Parc est maître d'ouvrage sur son territoire.
- **l'ADEME**, avec laquelle est envisagée la signature d'un COT (contrat d'objectif territorial),
- **la CAF de l'Indre**, à travers un contrat «Enfance-jeunesse », se plaçant dans le prolongement des contrats obtenus en accompagnement du programme LEADER +,
- **l'Etat**, à travers les crédits du MEDAD affectés au PNR dans le CPER.

▪ **En conclusion**, la stratégie ciblée, telle qu'elle est proposée :

- permet de répondre à une grande partie des enjeux auxquels doit faire face le territoire,
- permet à ce territoire et à ses acteurs de se projeter vers l'avenir, à travers de nouvelles exigences,
- répond aux missions dévolues à un Parc naturel régional,
- offre des garanties de bonne fin, du fait du partenariat programmatique et financier évoqué plus haut, mais aussi de la présence de l'équipe technique du Parc, qui devrait être renforcée à cette occasion sur la thématique « énergies renouvelables-éco-construction-urbanisme durable ».

# CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

## A - ELABORATION DE LA CANDIDATURE

La constitution du programme d'action a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de consultation, tout d'abord afin de dégager une priorité ciblée, puis d'élaborer le contenu des fiches action présentées dans le dossier.

Les réunions de consultation se sont organisées autour du GAL LEADER+, les groupes de travail thématiques organisés par la suite ont été complétés par des partenaires jusque là peu associés aux réflexions menées dans le cadre du programme LEADER+, ou bien même dans le cadre des commissions de travail du PNR Brenne.

Une première présentation du programme a été réalisée au cours d'un Comité de programmation Leader + dès le 9 octobre 2006 ; cette présentation a surtout permis de préciser le cadre du nouveau programme ainsi que son calendrier prévisionnel de mise en œuvre, la mobilisation concrète des partenaires a réellement démarré au cours de l'année 2007.

### 1 - Définition de la priorité ciblée

La présentation de la démarche globale d'élaboration du dossier de candidature au nouveau programme LEADER a été réalisée lors d'un comité de programmation LEADER+ le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Au-delà de la présentation plus précise du cadre de l'appel à projet LEADER, un programme de consultation ainsi qu'un premier calendrier prévisionnel de réalisation ont été définis.

La première réunion « plénière » de consultation s'est tenue le 22 octobre 2007, ont été invités à cette réunion le GAL LEADER+ ainsi que le Comité syndical du PNR Brenne et, le cas échéant, les membres du Conseil de développement qui n'étaient pas membres du GAL.

Cette réunion a rassemblé environ 25 personnes qui ont été invitées à hiérarchiser un certain nombre d'enjeux qu'ils souhaitaient voir traiter dans le cadre du nouveau programme.

À l'issue de cette réunion, plusieurs enjeux prioritaires se sont dégagés :

- développer les énergies renouvelables en valorisant l'entretien des paysages,
- soutenir une politique active en faveur des 12-18 ans,
- maintenir sur le territoire des services de base à la vie des ménages,
- encourager un tourisme respectueux de l'environnement,
- favoriser les économies d'énergie dans les entreprises du territoire,
- sensibiliser la population et les entreprises à la notion d'éco-habitat.

Ces propositions ont servi ensuite de base à la préparation de la réunion suivante, organisée le 6 novembre 2007 et dont l'objectif a été de recueillir des pistes d'actions à envisager dans le cadre de ces priorités. Cette deuxième réunion a rassemblé une trentaine de personnes.

### 2 - Elaboration des fiches actions

À partir des enjeux prioritaires définis lors des deux premières réunions se sont organisées des réunions thématiques afin d'approfondir les pistes d'actions envisagées. Ces réunions ont d'autre part permis de faire participer d'autres partenaires, voire de nouveaux acteurs jusque là peu associés aux activités du PNR Brenne.

**Cinq « groupes de travail »** se sont ainsi constitués de façon informelle afin d'élaborer le plan d'action relatif à chaque thématique : services à la population, performance environnementale et technique des entreprises, urbanisme durable et paysages, énergie et éco-construction et enfin tourisme durable.

Par ailleurs, une **étude - action** est menée sur le territoire du PNR Brenne par le cabinet RCT autour de la thématique du **développement économique et des services à la population**. Cette étude, lancée en mai 2007, consiste d'abord en l'élaboration d'un état des lieux des actions déjà mises en œuvre (par le PNR Brenne et ses partenaires) puis la définition des orientations à donner aux outils existants, ainsi que de nouveaux dispositifs à développer. Cette action a été conduite avec un ensemble de partenaires du PNR Brenne impliqués dans les domaines abordés : Chambres consulaires, Club des

Entrepreneurs, Plate-forme d'Initiative Locale, Caisse d'Allocations Familiales (services enfance et jeunesse), FOL (services jeunesse, ...), et sous la présidence du Bureau du PNR Brenne.

L'étude est pilotée par la Commission Développement économique du PNR Brenne en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation (Mairie Conseil) *en raison du caractère innovant et transférable des actions proposées.*

L'étude n'est pas achevée, mais a déjà nourri les réflexions menées dans l'élaboration des fiches action concernant les services à la population et l'aspect performance environnementale et sociale des entreprises.

Les domaines des **énergies renouvelables, de l'éco-construction et des paysages** ont permis quant à eux d'organiser des sessions de travail qui ont rassemblées à la fois de nouveaux partenaires mais également des acteurs déjà mobilisés mais rarement réunis au sein d'un même groupe (ADEME, CAUE, Indre Nature, Plateforme d'Initiative Locale, Fédération des CUMA...). Ces réunions ont ainsi permis d'aborder de façon très transversale cette problématique en y faisant participer une vingtaine de personnes (dont 4 élus et une dizaine de membres privés).

Enfin, la préparation du **projet de coopération** a donné lieu également à une session de travail avec les 2 autres territoires partenaires (Pays de La Châtre en Berry et Pays du Berry Saint-Amandois) ainsi qu'avec le maître d'ouvrage potentiel de l'opération (la Compagnie du Paysage).

### Consultation des partenaires - élaboration du dossier de candidature

DATE	Type de concertation	Contenu et résultats	Nombre de participants
09/05/2007	Étude action Économie-Services	Présentation de l'étude action	8
25/09/2007	Étude action Économie - Services	Bilan des actions mises en œuvre	14
01/10/2007	GAL LEADER +	Présentation du cadre de l'appel à projet	22
09/10/2007	Étude action économie - Services	Définition des enjeux prioritaires	15
22/10/2007	Réunion LEADER	Hierarchisation des enjeux	20
06/11/2007	Réunion LEADER	Diagnostic de territoire et pistes d'actions	29
21/11/2007	Étude action Économie - Services	Définition de nouveaux domaines d'action	12
22/11/2007	Groupe de travail Services	Actions jeunesse	10
30/11/2007	Groupe de travail Services	Constitution de la fiche action	18
11/12/2007	Groupe de travail Urbanisme-Paysage	Constitution de la fiche action	29
12/12/2007	Groupe de travail Énergie-Éco construction	Constitution de la fiche action	30
13/12/2007	Groupe de travail Économie - Services	Constitution de la fiche action	11
13/12/2007	Groupe de travail tourisme durable	Constitution de la fiche action	16
20/12/2007	Réunion projet coopération	Constitution de la fiche action	6
03/01/2007	GAL LEADER	Validation du programme	34

## **B - Modalités de mise en œuvre et de suivi du projet (partenariats envisagés)**

La mise en œuvre des différents projets élaborés dans le cadre du programme donneront lieu à des modalités de « pilotage » variables selon la maîtrise d'ouvrage envisagée ainsi que la caractère transversal plus ou moins marqué des opérations.

**On peut néanmoins définir un schéma général de conduite du projet :**

### **1 - Élaboration du projet**

Cette étape sera menée par le groupe de travail auquel le projet se rattache, ce qui assurera une consultation et un travail partenarial dans la définition même des objectifs à atteindre et des modalités de mise en œuvre du projet.

Si la composition des groupes de travail n'est pas encore définitive, elle devrait a minima rassembler les partenaires déjà présents lors des réunions de consultation thématiques organisées dans l'élaboration du dossier de candidature (cf. liste jointe). Ces groupes permettent de solliciter un large partenariat tant public que privé.

## **2 - Conduite du projet**

Les **groupes de travail** seront amenés à conduire le suivi des projets définis, on peut toutefois envisager la constitution de **comités de pilotage** plus restreints et plus opérationnels des actions. Toutes les opérations sous maîtrise d'ouvrage du PNR Brenne feront l'objet de la création d'un comité de pilotage composé de 8 à 10 personnes, sous la présidence d'un élu référent du PNR (Président de Commission éventuellement).

Ces comités de pilotage rassembleront les partenaires financiers de l'opération (à définir lors de la mise en œuvre concrète), les services de l'État concernés par l'opération, ainsi que tout autre partenaire technique susceptible d'être impliqué par le domaine d'action concerné.

À titre d'exemple on peut envisager pour l'opération « Point Information Jeunesse du territoire » la conduite suivante :

- une maîtrise d'ouvrage du PNR Brenne qui confie la maîtrise d'œuvre à la FOL de l'Indre,
- un cofinancement de l'opération par la CAF de l'Indre et par la DDJS de l'Indre,
- un partenariat technique avec la MIFE du Blanc.

Le Comité de pilotage - type de cette opération serait dans ce cas présidé par le Président de la Commission Vie locale du PNR Brenne et rassemblerait les partenaires financiers (CAF, DDJS...) et techniques (FOL, MIFE du Blanc, Comité Régional des PIJ du Centre) ainsi que les Communautés de communes du territoire (élu et/ou technicien) susceptibles de développer des actions à coordonner avec la mise en place de ce service.

Le groupe de travail « Services à la population » serait par ailleurs informé de l'avancement de l'opération et un rapport d'exécution serait présenté au GAL régulièrement (une fois par an si l'opération s'inscrit dans la durée).

Ainsi, selon les modalités de mise en œuvre des opérations envisagées dans le cadre du programme, le suivi sera minima assuré par le groupe de travail thématique, voire par la constitution d'un Comité de pilotage spécifique rassemblant les partenaires techniques et financiers de l'opération.

La large composition des groupes de travail et leur rôle de suivi des opérations assurera une mise en cohérence des opérations avec les actions déjà menées sur le territoire y compris les actions menées hors du cadre LEADER.

## **C - Comité de programmation**

### **1 - Statuts et travaux antérieurs de la structure porteuse**

Le PNR Brenne ayant déjà porté 3 programmes LEADER et étant signataire d'un Contrat régional de pays, les élus et un certain nombre de partenaires privés connaissent déjà le fonctionnement de ce type de programme.

Dans le cadre du programme LEADER+, la constitution du GAL n'avait pas donné lieu à la création d'une structure juridique supplémentaire : le PNR Brenne était la structure porteuse du programme ; le GAL et le Comité de programmation étaient constitués par le même groupe (35 membres avec droit de vote et une vingtaine de membres consultatifs).

De nouveau, il n'est pas envisagé de créer une structure spécifique pour le GAL LEADER, en revanche, le GAL et le Comité de Programmation seront dotés d'un règlement intérieur précisant leur fonctionnement et rappelant notamment les exigences de double quorum.

### **2 - Comité de programmation du GAL**

#### **2.1 - Composition du comité de programmation**

Les domaines d'actions du programme LEADER étant relativement diversifiés, le PNR Brenne envisage de fusionner complètement le GAL et le Conseil de développement du Pays.

Cette organisation élargie permettra d'associer l'ensemble des partenaires du PNR Brenne à la mise en œuvre du programme, mais risque toutefois de rendre la conduite du programme plus complexe, notamment quant à l'émergence de débats mais également en ce qui concerne le respect du double quorum imposé au Comité de programmation pour valider les opérations proposées.

Ainsi une organisation différente a-t-elle été envisagée afin de maintenir les qualités de consultation large des partenaires lors de l'instruction des dossiers mais de rendre le comité de programmation plus dynamique :

- des groupes de travail thématiques seront constitués, auxquels l'ensemble des membres du GAL pourront s'inscrire (un groupe de travail par fiche action constitutive du programme), la constitution des groupes de travail se fera par « affinité » des membres avec le thème de la fiche action,
- deux membres de chaque groupe de travail seront élus « référents » du groupe (deux membres du collège privé si possible) et représenteront le groupe au sein du Comité de Programmation (ils présenteront les dossiers et rapporteront l'avis du groupe ainsi que les principaux éléments du débat),
- chaque commission du PNR Brenne sera représentée par un élu (9 élus au total),
- le Président du PNR Brenne (membre public) et le Président du Conseil de développement (membre privé) seront également membres « de droit » du Comité de programmation.

Ce comité sera donc composé au total de 21 membres dont 11 du collège privé.

Il n'est donc à ce jour possible d'établir la liste nominale des membres du Comité de Programmation LEADER, puisque les groupes de travail ne sont pas encore officiellement constitués et qu'aucun représentant n'a été désigné.

## **2.2 - Fonctionnement du Comité de programmation**

Le Comité de Programmation sera donc constitué de 21 membres qui valideront définitivement les dossiers présentés. Les représentants des groupes de travail présenteront eux-mêmes les dossiers relevant de leur groupe en rappelant les commentaires émis et surtout l'avis donné au projet, cette présentation servira de base à l'analyse du dossier.

La composition plus restreinte du Comité de Programmation favorisera les débats sur la conduite du programme et permettra également d'aborder plus en profondeur les questions plus administratives et financières du programme (suivi de l'évaluation notamment).

Enfin cette composition assurera une parité stricte entre partenaires publics et privés au sein de ce comité.

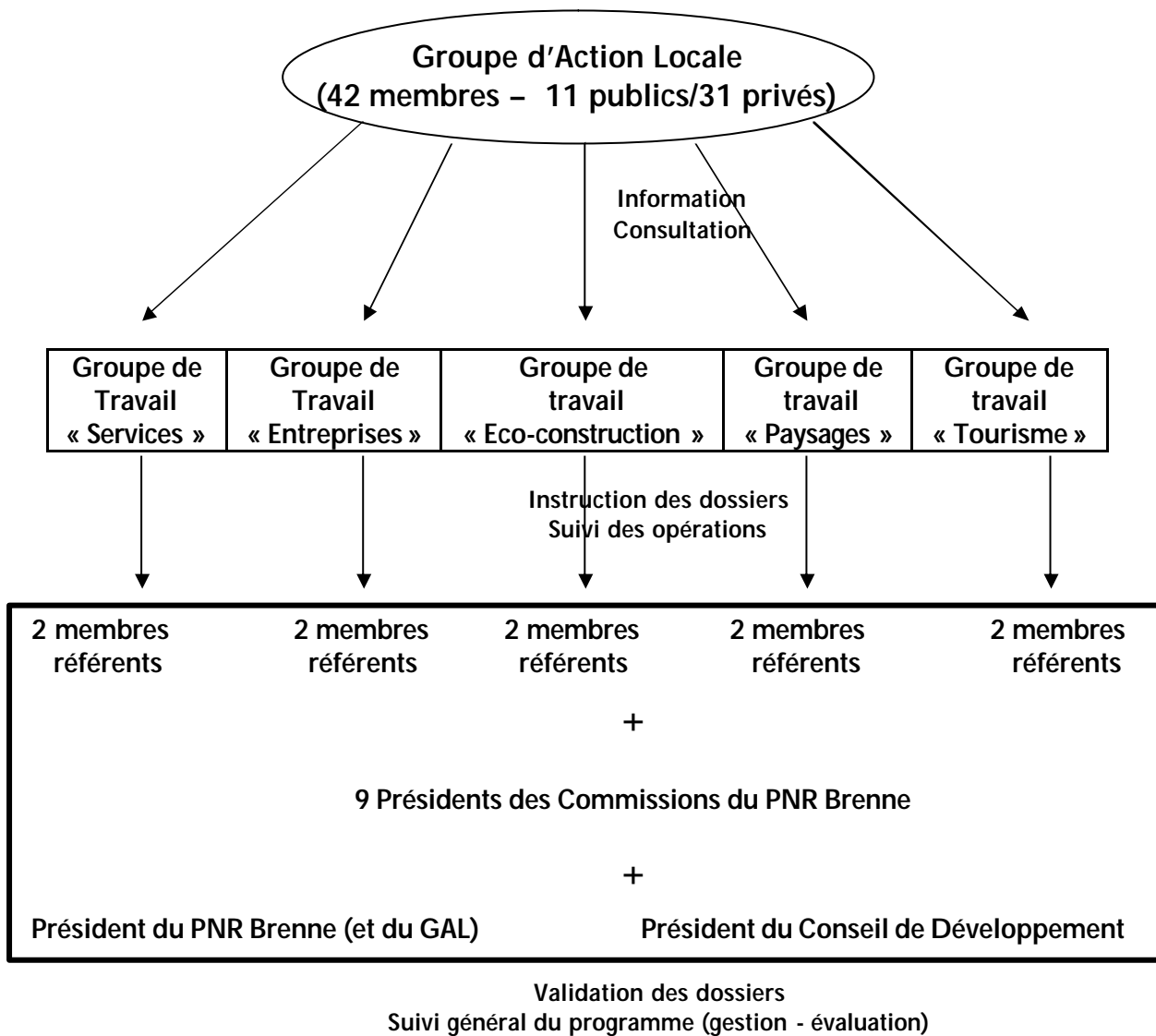
Les groupes de travail seront réunis avant chaque comité de programmation afin d'étudier les dossiers instruits. Le porteur de projet sera invité à venir présenter son projet au groupe de travail et à répondre aux questions des membres du groupe de travail qui permettront de compléter la présentation du dossier au cours du Comité de programmation.

Le GAL sera néanmoins réuni en séance « plénière » une ou deux fois par an, pour une présentation du bilan annuel de l'avancement du programme et les éventuelles modifications à apporter à sa conduite.

Il est en outre envisagé de développer un site internet collaboratif sur lequel l'ensemble des actes du GAL seront accessibles (dossier de candidature, comptes rendus des groupes de travail, décisions du comité de programmation, dossiers de demande de subvention Leader validés et tout autre document jugé pertinent). Cet outil « expérimental » permettra également à chaque membre du GAL d'émettre des commentaires sur les documents présentés et favorisera ainsi la participation des partenaires, même s'ils ne peuvent se rendre à un groupe de travail. Ce procédé sera associé à une plus large utilisation de la messagerie électronique pour envoyer les documents de préparation des groupes de travail et du comité de programmation et réduira d'autant l'utilisation du support papier dans la conduite du programme.

A partir de l'expérience LEADER +, on peut estimer un rythme de réunion du Comité de programmation à 4 à 5 par an. Il n'est pas envisagé à ce jour de fixer un calendrier des réunions dès le lancement du programme, le développement des projets peut prendre un certain temps et le rythme d'instruction des dossiers à étudier est variable sur la durée de vie du programme. Toutefois, l'organisation d'un calendrier annuel de réunions du Comité de programmation est envisageable.

## Schéma récapitulatif de l'organisation du GAL PNR Brenne



**Comité de programmation** (21 membres dont 11 privés)

## **D - ECHANGES DE PRATIQUES ET TRANSFERT D'EXPERIENCES**

Les groupes de travail constitueront le cadre général d'échanges de pratiques entre les acteurs du territoire, ce fonctionnement a montré son efficacité dans le cadre du programme LEADER + où les échanges entre participants des groupes de travail ont permis d'assurer une forte cohérence dans les actions menées. Ce même fonctionnement sera donc élargi aux nouveaux domaines d'actions abordés dans le nouveau programme LEADER.

Les échanges de pratique avec les autres territoires (GAL LEADER ou non) s'appuieront fortement sur le futur réseau rural, ainsi que sur les autres réseaux auquel le PNR Brenne ou d'autres partenaires peuvent participer (la Fédération des Parcs naturels régionaux pour le PNR Brenne par exemple), le transfert d'expérience reposera donc sur les actions de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques que les différents réseaux mettront en œuvre.

Le rôle de l'animateur du programme sera dans ce domaine très important puisque l'une de ses missions sera de diffuser les informations recueillies par le réseau auprès des membres du GAL ainsi que de mobiliser un ou deux membres du GAL sur la participation au réseau rural.

En effet, la recherche d'opérations similaires menées sur d'autres territoires pourra apporter des informations précieuses dans la mise en œuvre des opérations envisagées dans le cadre du programme. À cet effet, le site internet collaboratif permettra également de mettre en ligne des informations concernant des opérations « similaires » mises en œuvre dans d'autres territoires. Les informations pourront être apportées aussi bien par l'équipe d'animation du GAL que par les partenaires du territoire.

D'autre part, la participation d'un membre du GAL aux manifestations organisées par le réseau pourra apporter un témoignage important aux débats qui s'y dérouleront.

Les opérations de coopération envisagées seront également l'occasion d'échanges de pratiques plus approfondis entre les acteurs des différents territoires impliqués. Ces transferts d'expérience seront bien évidemment centrés sur le domaine d'action du projet de coopération mais permettront un échange à plus long terme entre les partenaires.

# CHAPITRE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS

## **A - DÉCLINAISON DU PROGRAMME**

Il se décline en 9 fiches actions et 18 mesures

### **Fiche action n°1 : Services et solidarité sur le territoire.**

- 1.1 Expérimenter des nouveaux services en direction du public jeune et des familles.
- 1.2 Développer des projets à fort potentiel territorial.
- 1.3 Développer l'emploi et l'insertion professionnelle par la promotion des services à la personne.

### **Fiche action n°2 : Performance environnementale et sociale des entreprises.**

- 2.1 Création d'un concours développement durable « éco entreprise en Brenne ».
- 2.2 Création d'un outil type « société coopérative » pour renforcer les chances de succès de création d'activités et d'emploi par une action collective et solidaire.
- 2.3 Création d'une démarche de performance environnementale intégrée au développement technique des entreprises du Parc.

### **Fiche action n°3 : Tourisme de qualité durable et solidaire**

- 3.1 Favoriser un tourisme accessible aux personnes souffrant d'un handicap.
- 3.2 Constituer un réseau d'acteurs, médiateurs de leur territoire.
- 3.3 Promouvoir un tourisme de nature de qualité.
- 3.4 Créer une nouvelle dynamique clients /prestataires.

### **Fiche action n°4 : Urbanisme durable et valorisation des paysages**

- 4.1 Promouvoir un urbanisme rural durable.
- 4.2 Valoriser l'entretien et la préservation des paysages.

### **Fiche action n°5 : Energies renouvelables, éco-construction et qualité du patrimoine bâti**

- 5.1 Schéma territorial des énergies renouvelables.
- 5.2 Structuration d'une filière éco-construction, éco-réhabilitation locale.

### **Fiche action n°6 coopération inter territorial : Sauvegarde du bocage**

- 6.1 Coordination au niveau inter-territorial d'un réseau.
- 6.2 Mutualisation d'actions de connaissance et de valorisation.
- 6.3 Mutualisation d'outils de communication.
- 6.4 Mise en commun d'expériences.

### **Fiche action n°7 : coopération transnationale**

### **Fiche action n°8 : Animation - Evaluation**

### **Fiche action n°9 : Gestion**

## **B - FICHES ACTIONS**

Fiche action n°1			
INTITULE :		Services et solidarité sur le territoire	
Objectif et rapport à la stratégie de développement :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et renforcer les services nécessaires au maintien et au développement de la population sur le territoire (notamment en direction des familles)</li> <li>- Poursuivre la dynamique créée en direction du public « jeunes » en proposant de nouveaux projets.</li> <li>- Accroître la solidarité entre les habitants et mutualiser les équipements et les services</li> <li>- Accompagner le développement des services à la personnes</li> </ul>			
Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :			
<p><b>1- Expérimenter des nouveaux services en direction du public jeune et des familles.</b>  <b>Répondre à une offre spécifique de logement en direction des jeunes :</b> Création d'un outil de veille type « observatoire », favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande (création et lancement du dispositif) - <b>Renforcer la qualité de l'accueil petite enfance :</b> accroître l'information et la formation des assistantes maternelles (création d'un classeur pédagogique,...) , créer des outils de soutien à la parentalité (animation d'un point relais, aides au devoirs ,...), développer des modes de garde pour des besoins spécifiques « hors journée » en relation avec le point 3 (ingénierie liée à la construction des outils et des dispositifs) - <b>Permettre une plus grande mobilité :</b> créer un service de co-voiturage, créer un réseau de transports collectifs avec les associations locales (en relation avec le point 3) - <b>Organiser l'information jeunesse sur le territoire :</b> mettre en place un point information jeunesse « itinérant » (Construction du réseau et animation « test » du dispositif).</p> <p><b>2- Développer des projets à fort potentiel territorial :</b> Mise en place de chantiers de jeunes et d'échanges transnationaux (ingénierie pour la mise en place des projets, dépenses de réception et de voyage des jeunes) - Renforcer la TV participative Brenne (coordonner l'opération sur le territoire), création d'une ludothèque délocalisée, création d'une ludothèque ouverte à la tranche d'âges 8-14 ans (création des outils et animation test), favoriser la diffusion culturelle à l'échelle intercommunale pour les spectacles (prise en charge des coûts techniques des spectacles), journal de sensibilisation des jeunes au développement durable.</p> <p><b>3- Développer l'emploi et l'insertion professionnelle par la promotion des services à la personne :</b> Mise en place d'une structure interface « plate forme téléphonique et internet » entre l'offre et la demande en vue de développer l'emploi de proximité sur le territoire (ingénierie pour la création de l'outil, création de logiciels, animation du dispositif).</p>			
MO : PNR, CDC, communes, associations			
Dépenses éligibles : étude de faisabilité – animation (salaire) – prestations extérieure - voyages – prestation de formation – petits travaux d'aménagement -équipement – mobilier – communication – édition			
Indications sur le montage financier :			
Nombre de dossiers potentiels : 30		Référence aux dispositifs du PDRH activés : 321 – 323 D – 323 E – 331 – 341 B	
Taux d'intervention : 55 %			
Critères de suivi :			
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés	
de réalisation	Nombre d'observatoires du logement créés	1	
	Nombre d'outils pédagogiques pour les assistantes maternelles créés	1	
	Nombre de Points Info Jeunesse itinérant créés	1	
	Nombre de chantiers de jeunes et d'échanges organisés	5	
	Nombre de ludothèques pour la 8-14 ans créées	1	
	Nombre de plate formes de services mises en place	1	
de résultats	Nombre de ménages concernés par les dispositifs	1 300	
	Nombre d'adolescents concernés par les dispositifs	350	
	Nombre d'assistantes maternelles concernées par les dispositifs	160	
	Nombre d'emplois générés par la plate forme	35	
Eléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable			
Les attentes en matière de services aux habitants ont fortement évolué depuis une dizaine d'années sur le territoire.			
<b>Côté offre :</b> Le maillage rural communal a disparu pour laisser place à une organisation intercommunale souvent liée à un bassin de vie. L'offre de services Internet se fait grandissante palliative à la présence physique.			
<b>Côté demande :</b> Les habitants sont demandeurs de plus de services et de meilleurs qualités ; conditions obligatoires à leurs implantations. L'embellie démographique qui profite à une partie du territoire génère aussi l'installation de nouvelles familles issues pour partie du monde urbain, « déracinées », soucieuses de retrouver à la campagne une qualité de services égale à la ville.			
Ce contexte particulier conduit le Parc à construire <b>une offre de service mutualisée, durable, basée sur la solidarité entre les habitants, ouverte à chacun en s'appuyant sur l'organisation intercommunale du territoire.</b>			
Bien que « sur mesure » pour le territoire du Parc et laissant une place importante à l'expérimentation , l'ensemble des dispositifs proposés sont transférables à de nombreux territoires ruraux. Le territoire s'est d'ailleurs souvent illustré à ce sujet sur le précédent programme.			
<b>Plan de financement</b>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>700 000 €</b>	<b>352 000 €</b>	<b>288 000 €</b>	<b>60 000 €</b>

<b>Fiche action n°2</b>			
<b>INTITULE :</b>		<b>Performance environnementale et sociale des entreprises</b>	
<i>Objectif et rapport à la stratégie de développement :</i>			
Les actions en faveur du développement durable font partie intégrante des axes de progrès identifiés pour la stratégie du Parc en matière d'appui au tissu économique local.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la création reprise d'entreprises sur le territoire du Parc</li> <li>- Donner une image plus moderne et dynamique des entreprises du Parc</li> <li>- Favoriser les démarches « développement durable » au sein des TPE du territoire</li> <li>- Informer les entreprises en les préparant à l'application des textes réglementaires existants ou en cours d'élaboration</li> </ul>			
<i>Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :</i>			
<b>1- Création un concours développement durable « éco entreprise en Brenne » : récompenser une création, une reprise, un développement d'entreprise (ensemble des secteurs économiques confondus) exemplaire en terme de développement durable sur le territoire.</b>			
Ingénierie pour la mise en place du concours - Mise en œuvre de trois éditions : aide au montage de dossier de candidature pour les entreprises, suivi accompagnement des entreprises, événementiel, promotion, communication – Prix du concours exclu. (Mise en œuvre 2009).			
<b>2- Création d'un outil type « société coopérative » pour renforcer les chances de succès de création d'activités et d'emplois par une action collective et solidaire</b>			
Création de l'outil : étude de faisabilité technique, économique, juridique du dispositif « Aide au lancement », mise en œuvre de l'outil en partenariat avec les CDC : prise en charge de l'animation, aide au fonctionnement, ingénierie globale, promotion et communication du dispositif. (Mise en œuvre 2009-2010).			
<b>3- Création d'une démarche de performance environnementale intégrée au développement technique des entreprises (ensemble des secteurs économiques confondus) du Parc</b>			
Sensibilisation des entreprises aux enjeux du développement durable en utilisant toutes les formes de communication (plaquette – formation). Réalisation de pré-diagnostics développement durable à l'intérieur des entreprises. Création d'un outil pré-diagnostic adapté à la Brenne.			
Assister les entreprises (suite au pré-diagnostic) à la réalisation de plan stratégique développement durable (réduction des coûts énergétiques, coût des déchets, développement et avantage concurrentiel des marchés intégrant le développement durable, certification,...). (Mise en œuvre 2009).			
<b>MO : PNR, CDC, communes, chambres consulaires, associations</b>			
<b>Dépenses éligibles : étude de faisabilité – animation (salaire) – prestations extérieures – prestation de formation – petits travaux d'aménagement -équipement – mobilier – communication – événementiel – édition</b>			
<i>Indications sur le montage financier :</i>			
Nombre de dossiers potentiels : 25		<b>Référence aux dispositifs du PDRH activés : 312 – 321 – 331</b>	
Taux d'intervention : 55 %			
<i>Critères de suivi :</i>			
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés	
de réalisation	Création du « dispositif coopératif »	1	
	Mise en place des 3 sessions du concours	3	
	Création d'un outil diagnostic développement durable adapté à la Brenne	1	
de résultats	Nombre d'entreprises candidates au concours	80 entreprises	
	Nombre d'entreprises créées et nombre d'emplois créés par le dispositif 2	8 entreprises 20 emplois	
	Nombre d'entreprises concernées par le dispositif 3	50 entreprises	
<i>Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable</i>			
Si les entreprises sont depuis toujours des acteurs clés du développement économique et social, beaucoup reste à faire pour que leur activité <b>engendre moins d'impacts sur l'environnement</b> et respecte les principes du développement durable. Plus encore, elles ont tout à gagner à prendre le plus tôt possible <b>un virage qui s'annonce inéluctable et qui sera potentiellement créateur de richesses</b> . Cette action a pour but d'inciter très concrètement les chefs d'entreprise à s'engager dans des démarches de développement qui allient <b>la valeur économique, l'équité sociale et la préservation de notre environnement</b> .			
Enfin, la mise en place d'un dispositif adapté aux contraintes de notre territoire type « société coopérative » entre très clairement dans le champs de l' <b>innovation et de l'expérimentation</b> pour le Parc : opération en cas de succès totalement transférable à de nombreux territoires ruraux. Cette opération offre aussi au territoire la possibilité de s'intéresser directement au domaine <b>social et solidaire</b> : faciliter la création d'entreprise pour un public en difficulté, favoriser l'émergence de projets atypiques, compléter un dispositif territorial d'aide à l'entreprise...			
<b>Plan de financement</b>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>390 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

Fiche action n°3			
INTITULE :		Tourisme de qualité durable et solidaire	
<i>Objectifs et rapport à la stratégie de développement :</i>			
Renforcer la qualité d'une offre touristique adaptée à la demande en prenant en compte de façon transversale les valeurs du tourisme durable, et dynamiser sa communication. Il s'agit pour le territoire de s'engager dans une approche touristique nouvelle, et de faire partager cette stratégie à l'ensemble des acteurs de la filière.			
<i>Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :</i>			
<p><b>1- Favoriser un tourisme accessible aux personnes souffrant d'un handicap :</b> réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant de déterminer les actions et les aménagements prioritaires sur le territoire, réalisation d'aménagements pilotes à forte exemplarité, aménagements, acquisition de matériels spécifiques, animations.</p> <p><b>2- Constituer un réseau d'acteurs, médiateurs de leur territoire :</b>  <b>Création d'un réseau d'acteurs</b> (habitants, associations, professionnels...), en lien avec le réseau Ecomusée du Parc, issus du territoire et prêts à partager leur savoir-faire, leur connaissance et leur passion (ingénierie pour la création de l'outil, animation du réseau, calendrier d'événementiels).</p> <p><b>Mise en place de formations « connaissance et mise en valeur du territoire » « commerciale »</b> à destination des prestataires touristiques du territoire du Parc (prestations de services).</p> <p><b>3- Promouvoir un tourisme de nature de qualité :</b>  <b>Favoriser la création d'hébergements durables</b> sensibiliser les porteurs de projets à une « construction respectueuse de son environnement » (information). Accompagnement des porteurs de projets lors de la phase de réalisation de l'hébergement (prestation architecturale) et création d'un réseau d'hébergements nature via <b>une étude-action et des formations.</b>  <b>Création d'une démarche qualité à destination des prestations et/ou animateurs de tourisme de nature</b> (formation, marque « Parc »).</p> <p><b>Renforcer la qualité des activités de pleine nature :</b> sensibiliser les communes à l'entretien respectueux des chemins de randonnée (formation), assurer le suivi technique des itinéraires de randonnée, le maintien de la qualité des équipements du Parc, sensibiliser les utilisateurs (animation du dispositif, aménagements).</p> <p><b>Promouvoir et valoriser touristiquement les sites naturels communaux :</b> recensement des sites et proposition de plan de mise en valeur des sites.</p> <p><b>4- Créer une nouvelle dynamique clients / prestataires :</b>  - réalisation d'une étude de clientèle pour le territoire avec approche des retombées économiques du tourisme,  - dynamiser le site internet du Parc, favoriser son interactivité (prestation de services).</p>			
<b>MO : PNR, CDC, communes, associations</b>			
<b>Dépenses éligibles : études, animation (salaires), prestations extérieures, prestations de formation, travaux d'aménagements, achat d'équipements, communication, édition.</b>			
<i>Indications sur le montage financier :</i>			
Nombre de dossiers potentiels : 30 dossiers		Référence aux dispositifs du PDRH activés : 321 – 311 – 331 – 313	
Taux d'intervention : 55 %			
<i>Critères de suivi :</i>			
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés	
de réalisation	Nombre de prestataires, médiateurs locaux ou communes impliqués par l'action	150 prestataires, 20 médiateurs, 49 communes	
de résultats	- nombre de sites accessibles aux handicapés - nombre d'hébergements durables créés - nombre de communes ayant des sites accessibles au public sous convention de gestion - nombre de médiateurs locaux participant au réseau - nombre de participants aux actions de formations	10 sites 12 hébergements 20 communes 15 médiateurs 100 personnes	
<i>Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable</i>			
Le tourisme durable prend en compte les valeurs sociales, environnementales et économiques. Cette action s'inscrit dans ces éléments dans le sens où :			
- elle implique les habitants du territoire dans le développement touristique et ouvre la destination touristique Brenne aux personnes souffrant d'un handicap,			
- elle favorise le tourisme de nature, un entretien réfléchi des chemins, une circulation douce et une communication numérique plutôt que papier,			
- de manière directe elle a pour but d'accroître le nombre de visiteurs en séjour, source de retombées économiques pour les prestataires touristiques.			
<b>Plan de financement</b>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
420 000 €	231 000 €	190 000 €	0 €

## Fiche action n°4

### INTITULE : Urbanisme durable et valorisation des paysages

#### Objectif et rapport à la stratégie de développement :

– Faire émerger une stratégie territoriale partagée par les élus et les habitants d'un projet de développement durable pour le territoire - Assurer un aménagement fin et cohérent du territoire à toutes les échelles - Favoriser une approche environnementale et sociale de l'urbanisme (énergie, transports, étalement urbain, qualité des terres agricoles, biodiversité, patrimoines,...,services à la population, activités...) de la planification à l'opérationnel – Favoriser la réalisation d'aménagements respectueux des paysages – Valoriser la gestion des paysages d'un point de vue environnemental et économique – Sensibiliser les habitants à la préservation des paysages.

#### Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

##### 1- Promouvoir un urbanisme rural durable

Conseil et sensibilisation auprès des collectivités et des particuliers : inventaires, plans de gestion et de valorisation de sites, diagnostics paysagers et environnementaux pour la réalisation de plans d'aménagements durables (espaces publics, habitat, zones d'activités...) – Traduction de la stratégie durable du territoire dans les documents d'urbanisme des communes – Expérimentation d'opérations type « concours d'idées » sur un projet d'habitat groupé selon une démarche de type AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) – Adaptation de la démarche AEU aux spécificités du territoire – Expérimentation pour la conception de références architecturales durables (énergie, santé des habitants, matériaux sains, qualité environnementale...) pour le territoire.

##### 2- Valoriser l'entretien et la préservation des paysages

Élaboration et animation d'une charte paysagère et d'un plan d'actions pour le bocage du sud du Parc, en concertation avec les acteurs locaux et notamment les agriculteurs – Animation-formation auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers (plantation, protection, entretien du système bocager (haie-fossé-talus, mares, arbres isolés, vergers, vignes...) maintien et promotion de la biodiversité et des corridors écologiques) – (Voir aussi Coopération interterritoriale) – Développement d'une approche qualitative des paysages, des sites emblématiques aux paysages quotidiens (diagnostics, expositions, itinéraires de découverte, documentation...).

**MO : PNR, CDC, communes, associations, groupements professionnels.**

**Dépenses éligibles : animation/fonctionnement (salaire), conseils, prestations d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes, prestations de formation, acquisition de petit matériel et équipement, petits travaux, conception et réalisation d'outils de communication et de promotion**

#### Indications sur le montage financier :

Nombre de dossiers potentiels : **40** | Référence aux dispositifs du PDRH activés : **321 – 323 D – 331 – 341 B**

Taux d'intervention : **55 %**

#### Critères de suivi :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Approches durables planification	3 à 5
	Approches durables opérationnelles	3 à 5
	Actions d'information et de sensibilisation	18
de résultats	Diagnostics paysagers et environnementaux réalisés	15
	Nombre de personnes sensibilisées	500

#### Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable

La préservation de l'environnement au sens large et des paysages dans l'ensemble des opérations d'aménagement et de gestion de l'espace répond aux enjeux de développement durable.

Les actions de conception d'un habitat groupé selon une démarche d'AEU et de références architecturales ont pour objectif de développer de nouvelles références d'habitat appuyée sur l'éco-construction et l'efficacité énergétique valorisée dans la fiche action n°3 et présentent ainsi un aspect expérimental marqué. L'ensemble des opérations se dérouleront dans le cadre d'opérations collectives garantissant leur caractère transférable sur tout territoire organisé.

#### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>382 000 €</b>	<b>198 000 €</b>	<b>162 000 €</b>	<b>30 000 €</b>

## Fiche action n°5

### INTITULE : Énergies renouvelables, éco-construction et qualité patrimoniale du bâti

#### Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Développer un Plan Énergie-Climat à l'échelle du territoire – Élaborer un schéma territorial des énergies renouvelables – Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en lien avec leur qualité patrimoniale – Encourager les éco-constructions auprès des collectivités locales – Informer et former les habitants, les collectivités et les professionnels – Accompagner la structuration de filières locales (énergies renouvelables dont bois énergie, éco-matériaux et éco-constructions) à partir d'opérations exemplaires.

#### Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

##### 1- Schéma territorial des énergies renouvelables.

Réalisation et animation du schéma territorial (état des lieux des compétences et des ressources, plan de développement) – Élaboration d'une stratégie de développement de la filière bois et éventuellement autres énergies, (bois de haies, plaquettes forestières, réseaux de chaleur...) – opération publique exemplaire de chaufferie bois collective – Élaboration d'un diagnostic /bilan énergie et patrimoine adapté – Diagnostics pour les particuliers, les collectivités ( pour les entreprises, cf. fiche action n°2) – Acquisition d'une caméra thermique – Sensibilisation, communication et coordination.

##### 2- Structuration d'une filière éco-construction / éco-réhabilitation locale

État des lieux et élaboration d'une stratégie d'actions - Création d'un lieu de ressources pour le public et les professionnels (Patrimoine / Paysages-Urbanisme durable / Efficacité énergétique / Eco-matériaux / Eco-construction) - Organisation d'un chantier expérimental « modèle » de réhabilitation d'un bâtiment – Formation et information du public, des collectivités et des professionnels du bâtiment, mise en réseau des acteurs – Expérimentation de valorisation des agro-matériaux locaux (chanvre, laine de mouton, bois, brande...) dans la construction.

**MO : PNR, CDC, communes, groupements professionnels, associations**

**Dépenses éligibles : fonctionnement/animation, études/inventaires, prestations de diagnostics et de formations, études de faisabilité, aménagement de bâtiments, conception et réalisation d'outils d'information et de promotion. Les travaux et investissements ne seront éligibles que dans le cadre des opérations exemplaires (ex : réhabilitation de bâtiment et création d'une chaufferie-bois ...).**

#### Indications sur le montage financier :

Nombre de dossiers potentiels : 25

Références aux dispositifs du PDRH activés : 311 – 312 – 321 – 331 – 341

Taux d'intervention : 55 %

#### Critères de suivi :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Opérations exemplaires menées	2
	Schéma énergétique réalisé	1
	Actions d'information et de sensibilisation	10
de résultats	Nombre de diagnostics réalisés	250
	Nombre de personnes sensibilisées	700

#### Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable

L'élaboration d'un Plan Énergie-Climat à l'échelle du territoire permettra de coordonner l'ensemble des actions en faveur des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables sur le territoire (en lien avec l'accompagnement des entreprises prévu dans la fiche n°2). Les opérations de valorisation de l'éco-construction visent à favoriser la réalisation d'actions exemplaires de la part des collectivités locales afin de sensibiliser le public et les professionnels à ces techniques. L'enjeu global de la fiche est la généralisation de la prise en compte des économies d'énergie, des énergies renouvelables en relation au patrimoine bâti et de l'éco-construction par l'ensemble des acteurs du territoire et répond en ce sens très largement à la problématique du développement durable.

#### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>406 000 €</b>	<b>201 300 €</b>	<b>164 700 €</b>	<b>40 000 €</b>

## Fiche action n°6      Coopération interterritoriale

### INTITULE : Projet Bocage à l'échelle du Boischaud sud

#### Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Construire un projet inter-territorial pour la préservation et la valorisation du bocage, et son adaptation aux pratiques agricoles, aux modes de vie et à l'économie du XXIème siècle.

#### Partenaires du projet de coopération :

Pays de la Châtre en Berry  
Pays du Berry Saint-Amandois

#### Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

**1- Coordination au niveau inter-territorial d'un réseau** de techniciens et d'élus, organisation de rencontres, partage de nos expériences, savoirs, méthodes de travail, argumentaires – Mise en cohérence et en synergie des différentes actions et projets sur les territoires autour du bocage (économiques, sociologiques, environnementaux) entre eux et avec les outils d'évaluation du réseau bocager.

**2- Mutualisation d'actions de connaissance et de valorisation** qui concernent l'ensemble des territoires – Amélioration de la connaissance locale historique et naturaliste du bocage – Mise en œuvre d'un observatoire du bocage à l'échelle du Boischaud sud – Valorisation des pratiques et des savoirs faire liés au bocage (plantation, entretien, usages...) – Préservation et renouvellement de la biodiversité génétique du bocage.

**3- Mutualisation d'outils de communication** visant à sensibiliser les différents publics – Réalisation et diffusion d'un film pédagogique et militant pour la protection du bocage – Publication et diffusion d'une plaquette à destination du grand public sur les rôles de la haie et du bocage, les techniques de plantation et d'entretien – Construction d'un événementiel du type « journée du bocage » qui pourrait être conduite à tour de rôle dans chaque territoire – Réalisation d'une collection de cartes postales ou autre support sur les paysages emblématiques du Boischaud sud – Réalisation de tables de lecture du paysage, d'une route du bocage...

**4- Mise en commun d'expériences** sur le développement de la filière bois énergie

**MO : PNR, CDC, communes, associations, groupements professionnels.**

**Dépenses éligibles : fonctionnement (déplacements, rencontres), animation (salaire), conception et réalisation d'outils de communication et d'information, événementiels, acquisition de matériel et de petits équipements**

#### Indications sur le montage financier :

Nombre de dossiers potentiels : 4	Référence aux dispositifs du PDRH activés : <b>421</b>
Taux d'intervention : <b>55 %</b>	

#### Critères de suivi :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre de structures mobilisées (associations, collectivités...)	12
	Observatoire du bocage créé	1
de résultats	Nombre de personnes sensibilisées	4 500
	Supports de communication réalisés	6

#### Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable

Conserver, valoriser et adapter ce bocage en prenant en compte l'ensemble de ces usages agricoles, paysagers, énergétiques et environnementaux en mettant en œuvre la concertation, l'implication et l'adhésion de tous répond aux enjeux du développement durable.

Le bocage représente une entité agricole, paysagère et environnementale majeure pour l'ensemble des territoires du Boischaud Sud ( Parc naturel régional de la Brenne, Pays de la Châtre, Pays Val de Creuse - Val d'Anglin, Pays Saint-Amandois). Sa préservation s'avère être une action fédérative inter-territoires qui s'inscrit pleinement dans le cadre du développement durable .

Le fait de dépasser les limites territoriales pour envisager le bocage comme une structure paysagère, identitaire et agricole commune pour laquelle on développera des actions communes en fait un projet innovant.

L'ensemble des actions se dérouleront dans le cadre d'opérations mutualisées collectives garantissant leur caractère transférable sur tout territoire organisé.

#### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>100 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Fiche action n°7</b>			
<b>INTITULE : Coopération transnationale</b>			
<i>Objectif et rapport à la stratégie de développement :</i>			
Construire un projet de coopération transnationale autour du tourisme durable et de la problématique de la performance environnementale dans le développement économique rural.			
<i>Partenaire du projet de coopération</i>			
GAL Hälsingbygden (Suède) Le territoire du GAL partenaire se situe dans la partie centrale de la Suède, il est caractérisé par une très faible densité de population ainsi que des potentialités touristiques (tourisme de nature essentiellement) et économiques à valoriser.			
<i>Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :</i>			
Le projet de coopération n'est pas défini à ce jour, les 2 GALs n'en étant qu'au stade de la prise de contact.			
Plusieurs pistes ont néanmoins été abordées quant aux projets potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement d'un tourisme durable (utilisation des TIC dans la valorisation du territoire et des potentialités, circulation douce et tourisme respectueux de l'environnement),</li> <li>- la performance environnementale dans le développement économique.</li> </ul> D'autre part, le domaine du développement de la filière bois pourrait faire l'objet d'échanges intéressants pour le GAL PNR Brenne, puisque le territoire partenaire bénéficie d'ores et déjà d'une expérience plus marquée dans ce domaine. À l'inverse, l'expérience du PNR Brenne dans la structuration de l'offre touristique « classique » semble intéresser les acteurs suédois.			
<i>Indications sur le montage financier :</i>			
Nombre de dossiers potentiels : 3		Référence aux dispositifs du PDRH activés : 421.	
Taux d'intervention: 55 %			
<i>Critères de suivi :</i>			
Indicateurs	Description		Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre de GAL partenaires mobilisés		1
de résultats	Nombre de projets mis en œuvre dans la cadre de la coopération		3
<i>Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable</i>			
Un développement réfléchi de l'offre de tourisme de nature permettra de lier directement développement économique et respect de l'environnement : en valorisant les richesses naturelles des territoire (tant aux yeux des habitants que des touristes).			
La réflexion sur la performance environnementale des entreprises permettra également de lier développement économique et protection de l'environnement.			
Ces deux volets répondent d'autre part complètement aux objectifs du plan de développement général du programme en se rattachant aux fiches action n°2 et 3.			
Le cadre de la coopération transnationale permettra d'assurer en outre un caractère innovant et transférable aux actions envisagées.			
<b>Plan de financement</b>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>100 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Fiche action n°8</b>			
<b>INTITULE :</b>		<b>Animation – Évaluation</b>	
<i>Objectif et rapport à la stratégie de développement :</i>			
Mettre en œuvre et assurer une bonne conduite du programme LEADER. Permettre l'émergence et la réalisation de projets qui correspondent avec la stratégie retenue. Assurer le partenariat au sein du GAL, garant du fonctionnement du programme. Articulation du programme LEADER avec les autres dispositifs existants sur le territoire (Contrat régional de Pays, Fonds structurels européens, ...) et participation au réseau rural.			
<i>Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :</i>			
Accueil et accompagnement des porteurs de projet, Instruction des dossiers, suivi en relation avec l'autorité de gestion du programme et les partenaires institutionnels du GAL, Préparation et secrétariat des Comités de programmation, information des membres du GAL, Communication autour du programme en direction des acteurs du territoire et des habitants, Mise à jour de tableaux de bord d'avancement du programme (financier, technique, indicateurs...), Conduite d'évaluation (externe et/ou interne) permettant de définir les orientations du programme, Participation aux différents réseaux constitués (régional, national, européen) : participation aux séminaires, Capitalisation d'expériences, ... (temps estimé : 15 jours par an).			
<b>MO : PNR Brenne</b>			
<b>Dépenses éligibles : frais de personnel (salaires, charges de structure) et de mission, élaboration d'outils de communication (création de supports, impression), études et prestation de cabinets extérieurs, acquisition de matériel (informatique, consommables, mobilier).</b>			
<i>Indications sur le montage financier :</i>			
Nombre de dossiers potentiels : 8		Référence aux dispositifs du PDRH activés : <b>431</b>	
Taux d'intervention : <b>55 %</b>			
<i>Critères de suivi :</i>			
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés	
de réalisation	- équivalents temps plein mobilisés	1	
	- évaluations réalisées (interne ou externe)	2	
de résultats	- nombre de dossiers programmés	120	
	- taux de consommation des crédits FEADER	100 %	
<i>Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable</i>			
L'animation et l'évaluation s'inscrivent dans les actions de développement local du PNR Brenne, cette action est de fait durable et transférable. L'accent sera mis d'autre part sur l'utilisation des TIC comme outil participatif de l'animation du programme avec les différents acteurs mobilisés (site collaboratif par exemple).			
<b>Plan de financement</b>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	FEADER	Contributions nationales	
<b>320 000 €</b>	<b>176 000 €</b>	<b>144 000 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Fiche action n°9</b>			
<b>INTITULE :</b>		<b>Gestion</b>	
<i>Objectif et rapport à la stratégie de développement :</i>			
Gestion administrative et financière du programme LEADER			
<i>Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi administratif des dossiers : élaboration des conventions d'attribution des subventions, suivi des pièces justificatives de réalisation des opérations, réalisation des contrôles de service fait et des visites sur place, suivi de l'outil de gestion du programme (OSIRIS)</li> <li>- Relation avec les autorités de gestion et de paiement du programme</li> <li>- Suivi financier du programme : élaboration et contrôles des pièces de paiement des opérations, suivi des cofinancements, mise à jour de la maquette financière du programme</li> </ul>			
<b>MO : PNR Brenne</b>			
<b>Dépenses éligibles : frais de personnel et de structure, frais de gestion, achat de matériel</b>			
<i>Indications sur le montage financier :</i>			
Nombre de dossiers potentiels : 8		Référence aux dispositifs du PDRH activés : <b>431</b>	
Taux d'intervention : <b>55 %</b>			
<i>Critères de suivi :</i>			
Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés	
	Équivalents temps plein mobilisés	0.75	
de résultats	Nombre de dossiers suivis	120	
	Taux de consommation des crédits FEADER	100 %	
<i>Éléments concernant le caractère "développement durable" innovant et transférable</i>			
La gestion administrative des dossiers de financements des projets mis en œuvre s'inscrit dans l'action du PNR Brenne, l'action est de fait durable et transférable.			
<b>Plan de financement</b>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	<b>FEADER</b>	Contributions nationales	
<b>240 000 €</b>	<b>132 000 €</b>	<b>108 000 €</b>	<b>0 €</b>

## D - COMPLÉMENT D'INFORMATION DES FICHES ACTIONS

### Fiche action n°1 : Services et solidarité sur le territoire

#### 1.1 Expérimenter des nouveaux services en direction du public jeune et des familles

##### ***Répondre à une offre spécifique de logement en direction des jeunes***

Fortement préoccupé par le maintien de jeunes sur le territoire dans un contexte démographique défavorable, le Parc souhaite aider les jeunes à trouver un logement en les accompagnant dans leurs démarches. L'offre de logement du territoire du Parc tendant plutôt aujourd'hui à évoluer vers de l'accession à la propriété en habitat individuel, offre mal adaptée aux besoins de personnes seules et débutant (ou précédant) la vie active.

Cet accompagnement a pour but de favoriser l'accès au logement des jeunes dans une optique d'insertion sociale et professionnelle, sachant que bien souvent l'insertion des jeunes dans la société passe aussi par une autonomie du logement.

Cette action vise à établir une articulation entre la satisfaction d'un besoin de logement et la recherche de solutions professionnelles afin de parvenir à une solvabilisation des jeunes accueillis et de les réinscrire dans une dynamique d'insertion, et ainsi permettre leur enracinement sur le territoire de la Brenne.

Animer un dispositif local d'information et d'orientation des jeunes dans leur recherche d'un logement :

- Réaliser un répertoire de l'offre de logements transitoires et autonomes, le tenir à jour et faire de la prospection afin d'élargir l'offre.
- Accueillir les jeunes, les informer et les aider dans leur recherche en jouant le rôle de médiateur entre l'agence, le propriétaire et les jeunes.
- Mettre en place un observatoire sur le logement des jeunes dans la Brenne, afin d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande.
- Informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome et leur apprendre leurs droits et les obligations auxquelles ils devront ensuite se conformer.
- Offrir aux jeunes des services techniques tels que l'organisation d'une bourse au logement, le prêt de matériel et d'outils nécessaires à une première installation, le système de sous-location et des prêts d'installation (pour le paiement de la caution, de premier loyer...).
- Susciter le partenariat local ou d'y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes.

Toutes ces actions seront accompagnées d'une forte dimension « durable » : sensibilisation des jeunes aux économies d'énergie, concours spécifique aux logements HOE...

##### ***Renforcer la qualité de l'accueil petite enfance***

De nouveaux services en direction des enfants et des familles sont apparus sous l'impulsion du PNR, de la CAF, de la MSA ces 5 dernières années. Ils ont permis de combler une partie du retard accumulé. La demande des habitants n'a pas cessé pour autant, durant cette période, d'évoluer et de se diversifier. Les membres du GAL ont donc souhaité pour ce nouveau LEADER un développement et un renforcement des services en direction des habitants et tout particulièrement en direction des familles.

Il est proposé grâce à ce nouveau programme et en s'appuyant sur l'ingénierie de la maison de l'enfance de mettre en place de nouveaux outils nécessaires au renforcement de la qualité de l'accueil en matière de petite enfance :

- Mise en place de nouvelles animations sur le réseau Relais Assistantes Maternelles : animations développement durable en partenariat avec le CPIE, animations musique...,
- Mise en place de sessions d'information-formation en direction des assistantes maternelles,
- Création de nouveaux outils « pédagogiques » : classeur des assistantes maternelles...,

- Création d'un service de « baby-sitting » en relation avec la plate forme de services (1-3) pour palier à des demandes de garde d'enfants « hors journée »,
- Création d'un service de prêt de matériels de puériculture pour les parents et les assistantes maternelles,
- Création d'outils d'aides à la parentalité en relation avec le centre social du Blanc (création d'un espace ressource, soutien scolaire en relation avec le point 1-3, création d'un service gratuit de médiation...).

### ***Permettre une plus grande mobilité***

La mobilité et particulièrement les transports à l'intérieur et à l'extérieur du territoire demeure une question clef pour les membres du GAL.

Les principales composantes auxquelles le territoire doit faire face sont :

- un espace rural étendu caractérisé par une faible densité de population,
- peu de transport en commun et des horaires souvent rigides,
- l'absence de trains et de gare SNCF,
- un nombre de véhicules par ménage inférieur à la moyenne régionale,
- un coût du permis de conduire prohibitif pour toute une catégorie de jeunes.

La demande des habitants est toujours aussi présente :

- difficulté pour accéder au lieu de travail, au lieu de formation et pour se déplacer vers les services publics (ANPE),
- difficulté pour accéder à l'offre de loisirs, culturelle et sportive,
- difficulté pour accéder aux gares SNCF du département.

Il est proposé de mettre en place dans le cadre du LEADER deux opérations destinées à améliorer l'offre de transport sur le Parc :

**La mise en place d'un système de covoiturage** qui pourrait être géré par la plate forme de services (point 1-3). Il s'agit de favoriser quotidiennement une simple mise en relation entre une offre et une demande particulière de déplacement via un numéro de téléphone unique ou un site internet commun. Ce type d'expérience fonctionne déjà sur quelques territoires ruraux en France.

**La mutualisation à l'échelle du territoire de petits véhicules de transport en commun.**

Le territoire dispose via ses collectivités et ses associations de minis bus (9 places maximum) que l'on peut conduire avec un permis B.

Il est proposé de pouvoir disposer ponctuellement de ces véhicules, en dehors de leurs temps d'exploitation classique, et de les utiliser aux déplacements des jeunes (adolescents) sur des manifestations sportives culturelles, etc. Le LEADER devra organiser cette nouvelle offre sur le territoire : recensement des véhicules existants, création d'une charte d'utilisation des véhicules, mise à disposition de chauffeurs...

### ***Organiser l'information jeunesse sur le territoire***

Le programme LEADER + a permis la mise en place sur le territoire du Parc du Relais Brenne Initiative Jeunes. Grâce à cette opération, une première étape en matière d'animation jeunesse (12 – 20 ans) a pu être franchie.

Le territoire dispose aujourd'hui d'un point information jeunesse (PIJ) situé au Blanc dans les locaux de la MIFE.

Cette offre d'information est perçue à la fois par les utilisateurs et les acteurs jeunesse du territoire comme trop centralisée, mal identifiée et actuellement inadaptée aux besoins des jeunes.

Le programme LEADER doit permettre de **procéder à une nouvelle organisation de l'information jeunesse délocalisée et accessible à tous sur le Parc**, en s'appuyant sur l'expérience et l'ingénierie du Relais Brenne Initiative Jeunes et en partenariat avec la MIFE du Blanc.

## 1.2. Développer des projets à fort potentiel territorial

### ***Mise en place de chantiers jeunesse et d'échanges transnationaux***

L'implication des jeunes dans leur territoire passe d'abord par une bonne connaissance et une appropriation de celui-ci, à savoir une découverte de l'environnement naturel, social et économique du territoire. Pour cela, des actions comme les « chantiers de jeunes » et les échanges internationaux sont des outils de découverte, d'appropriation et de valorisation du territoire pertinents.

Les chantiers de jeunes s'organiseront autour des adolescents (12-18 ans) sur la base de « camps chantiers » ainsi que sur des actions plus ponctuelles de chantiers de restauration du patrimoine naturel ou bâti mis en œuvre sur les communes du PNR. Un camp chantier se construit sur un quinzaine de jours et associe des activités de restauration (découverte des techniques, mise en application) et des activités de loisirs, alliant ainsi moments de vacances, vie collective activité « chantier » proprement dite.

Les échanges internationaux offrent la possibilité de confronter les jeunes avec un groupe d'adolescents venus de l'étranger, l'accueil de jeunes européens incitant à organiser une découverte de leur territoire par les jeunes (« découvrir ailleurs pour mieux comprendre chez soi »). L'intérêt réside dans la réalisation d'un projet collectif (artistique, culturel, de loisir...) dont la mise en œuvre est assurée par les jeunes eux-mêmes.

Les objectifs pédagogiques de ce type d'actions sont variés :

- découverte de l'environnement de son territoire,
- découverte d'une culture différente,
- valorisation de son territoire,
- valorisation des compétences individuelles,
- temps de loisirs et de rencontre des jeunes du territoire,
- participation à un projet collectif.

### ***Renforcer la TV participative***

Une première expérimentation s'est déroulée dans le cadre d'un projet de coopération interterritoriale LEADER + qui a abouti à l'émergence d'une vidéo participative sur le territoire.

Il s'agit désormais d'orienter la dynamique initiée vers la constitution d'un véritable outil télévisuel participatif caractérisé par la définition d'une grille de programme plus définie, d'un rythme de production et de diffusion plus régulier et de la participation d'un plus grand nombre d'habitants à la vie du projet.

Les actions à mener dans ce domaine s'articulent donc en plusieurs points :

- création d'une structure porteuse de la télévision participative, animation du réseau de partenaires mobilisés jusqu'à présent ;
- organisation de sessions de formation des habitants (maniement de la caméra, utilisation d'un banc de montage, initiation à la réalisation d'un reportage) ;
- acquisition de matériel (caméras, micros, banc de montage) et aménagement de lieux dédiés permettant un maillage du territoire en lieux ressources ;
- organisation de la diffusion (mise en ligne sur un site internet, diffusions publiques, DVD, partage de programmes avec les autres télévisions locales du département...).

L'objectif principal de cet outil sera de créer un vecteur de lien social et de communication entre les habitants en premier lieu, via les formations et les diffusions publiques notamment, qui constitueront autant d'espaces de rencontres et de dialogues entre les habitants du territoire.

### ***Création d'une ludothèque délocalisée et ouverte à la tranche d'âge des 6-14 ans***

La Maison de l'enfance du Parc a permis de créer une ludothèque pour la tranche d'âge (0 – 6 ans). Cette ludothèque est située au sein de la Maison de l'enfance sur la commune de Douadic. C'est aujourd'hui la seule ludothèque du département de l'Indre. Elle compte, en ce début d'année 2008, une centaine d'adhérents.

L'objectif de cette nouvelle opération est de créer une ludothèque délocalisée sur plusieurs antennes en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques municipales du Parc. L'ingénierie de l'opération sera assurée par la ludothèque de la Maison de l'enfance en partenariat avec les communautés de communes du territoire. Les membres du GAL souhaitent que cette ludothèque soit ouverte en plus de la tranche d'âge 0-6ans à une tranche d'âge 6-14 ans.

Une attention toute particulière sera portée sur le choix des jeux présents dans la ludothèque : pédagogie des jeux, provenance géographique de fabrication des jeux, matière de fabrication des jeux...

En parallèle, il conviendra d'animer cette ludothèque délocalisée au travers de différents évènements : semaine du jeu, jeux et territoire...

### ***Favoriser la diffusion culturelle à l'échelle intercommunale pour les spectacles***

Alors qu'une saison culturelle coordonnée se met en place à l'échelle de notre territoire l'idée est ici d'insuffler un nouveau élan à l'offre culturelle territoriale.

En effet, les financements du LEADER + et ceux du Contrat de saison régionale ont permis la mise en place d'une offre culturelle coordonnées sur le territoire.

Cependant cette offre reste cantonnée autour de « petites formes artistiques » (3 artistes en moyenne et spectacles de petites tailles) sur des micro-territoires.

Ce projet vient en complément d'une saison culturelle déjà opérationnelle, il s'organisera autour de deux axes forts :

- **Favoriser des spectacles itinérants** dans les différentes communes du territoire,
- **Favoriser la venue spectacle « phares »** sur le territoire (orchestre philharmonique, chapiteaux, etc.)

L'objectif de cette opération basée sur la **mutualisation intercommunale des spectacles** est double, à la fois aller à la **recherche de nouveaux publics** mais aussi offrir **un service culturel de plus grande qualité** loin des grands centres urbains.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération serait assurée par le Parc naturel régional de la Brenne.

Le Parc se chargerait du choix de 2 spectacles chaque année.

Les différents organisateurs de spectacles du territoire (communauté des communes, communes, associations) se chargeraient de l'accueil de la compagnie (accueil public, hébergement, restauration) à l'échelle de leur micro-territoire.

Les cofinancements de cette opération seraient sollicités sur le « Contrat de saison » signé avec le Conseil Régional.

### ***Journal de sensibilisation au développement durable pour les enfants***

Dans le cadre du programme LEADER +, le journal nature du Parc naturel régional de la Brenne a vu le jour, avec la collaboration du CPIE. C'est la « Bout'bout » qui est diffusée auprès de tous les enfants du territoire. Ce journal sera développé autour de la thématique du développement durable, en relais du nouveau programme LEADER.

## **1.3. Développer l'emploi et l'insertion professionnelle par la promotion des services à la personne**

En choisissant d'œuvrer pour le renforcement des solidarités territoriales, le Parc souhaite **développer un maillage d'offres de services** adapté aux nouvelles conditions de vie et aux aspirations des habitants.

Cette opération poursuit donc trois objectifs essentiels :

- Maintenir la qualité de vie et assurer l'attractivité du territoire, en répondant notamment aux besoins de la population en matière de services de proximité,
- proposer une réponse lisible, coordonnée et cohérente à l'organisation des services à la population,
- augmenter l'emploi de proximité par les métiers de service notamment pour le public féminin.

Cette approche a révélé l'existence d'une véritable offre et d'une réelle demande dans ce domaine. Le nombre d'associations sur ce secteur est en effet important. Cependant, un problème persiste : les usagers potentiels connaissent mal l'ensemble des possibilités qui leur sont offertes.

En structurant l'offre et proposant une démarche qualité pour être référencés, la plate forme contribue à la valorisation de ces métiers et au développement de l'emploi.

La mise en place d'une plate forme de services permettra de :

- répondre aux demandes du secteur des services à la personne qui recouvre des activités et des métiers extrêmement diversifiés, comme les services à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire par exemple), les services associés à la promotion de la santé et à la qualité de vie à domicile (soins, portage de repas, entretien de la maison, aide aux courses notamment), les services d'intermédiation (assistance aux démarches administratives, en particulier), ou bien encore ceux qui sont associés au logement et au cadre de vie (tels le gardiennage, le jardinage, le petit bricolage, l'assistance informatique...).
- créer de nouveaux services (aujourd'hui manquants sur le territoire) : le transport, les services à la petite enfance (baby-sitting et soutien scolaire) et l'aide aux démarches administratives.

La création de la plate forme obligera la constitution d'une association qui regroupera l'essentiel des partenaires présents sur le territoire :

- des prestataires (Idées en Brenne, ASMAD, Familles rurales, Mieux vivre...),
- des institutionnels (ANPE, DDTEFP...).

Le fonctionnement de la plate forme devrait engendrer la création d'un lieu ressource et directement l'emploi de 3 personnes.

Les services à la personne « *regroupent l'ensemble des services contribuant au mieux être des citoyens sur leurs lieux de vie, qu'il s'agisse de leur domicile ou leur lieu de travail* ».

## **Fiche action n°2 : Performance environnementale et sociale des acteurs économiques**

### **2.1. Création d'un concours développement durable « éco entreprise en Brenne »**

Les objectifs du concours sont de :

- récompenser une création, une reprise ou un développement d'entreprises exemplaire en matière de développement durable (ensemble des secteurs confondus),
- communiquer sur l'action du Parc en matière de développement économique et plus particulièrement sur les notions de performance environnementale et sociale dans le milieu de l'entreprise.

Pour cela, plusieurs éléments sont à réunir :

- des critères tournés vers la prise en compte du développement durable dans les projets,
- une communication mieux ciblée source de valeur ajoutée pour le territoire,
- une collaboration élargie.

Le Parc axera sa stratégie de promotion de l'entrepreneuriat en privilégiant les entreprises axées sur les thématiques du développement durable, des NTIC, de la filière bois, des bioénergies, des produits agricoles de qualité, du tourisme durable, de la construction HQE, etc.

**Plusieurs prix seront proposés annuellement en s'appuyant sur les critères énoncés ci-dessus.**

**Les cibles « jeunes créateurs » ou « femmes » pourront éventuellement faire l'objet de prix spécifiques.**

Il est également possible de distinguer la meilleure « **idée** » (la récompense pouvant permettre d'aider à la formalisation du projet) du meilleur « **projet** » entièrement ficelé (la récompense pouvant être un prix ou par exemple l'accompagnement par la coopérative d'activité sur 1 an, un kit «gestion-installation» :

l'équipement en matériel de gestion et l'aménagement d'un local par un artisan de la Brenne...). On pourra également récompenser le meilleur « **développement** » pour les entreprises existantes.

Les récompenses pourront aussi être innovantes : accès gratuit pour une durée limitée à des sites d'aide en ligne aux entreprises.

LEADER interviendra principalement sur l'ingénierie du concours, l'accompagnement des candidats, la communication, les évènementiels..., **hors prix du concours**.

## **2.2. Création d'un outil type « société coopérative » pour renforcer les chances de succès de création d'activités et d'emploi par une action collective et solidaire**

Dans un contexte socio-économique fragile, les modèles classiques de la création d'entreprise se révèlent souvent inadaptés à la situation des porteurs de projet. Notamment de ceux qui veulent pouvoir vivre de leur savoir-faire de façon autonome sans pour autant créer une entreprise classique avec tous les risques que cela comporte.

Il existe différentes formules pour se lancer, la coopérative d'activités en est une.

La coopérative d'activités est une entreprise qui propose un statut de salarié et un accompagnement individualisé à tous ceux qui souhaitent créer leur propre activité. Elle offre un cadre juridique économique, social et humain le temps nécessaire pour les créateurs d'assurer la viabilité de leur projet et de pérenniser leur emploi.

La coopérative d'activités propose ainsi :

- un réel accompagnement individualisé,
- un appui administratif et gestionnaire,
- un cadre d'échange et de mise en réseau.

L'objectif principal est de renforcer les chances de succès de création d'activités et d'emplois par une action collective et solidaire.

Les principales étapes seront la :

- Création d'une SCOP « sur mesure » et de son encadrement, ex nihilo ou en s'appuyant sur une structure déjà existante : Pour accompagner individuellement les porteurs de projet afin de les aider à vérifier la faisabilité économique du projet d'entreprise, de rechercher les premiers clients et d'envisager la façon dont ils peuvent se développer. Proposer un hébergement juridique, social, comptable et fiscal aux porteurs de projets.
- Construction d'un lieu ou de lieux physique pour héberger la coopérative (en lien avec les CDC, l'occasion de développer de la construction ou de la rénovation HQE)
- Mutualisation de matériel bureautique, logiciel ...

## **2.3. Création d'une démarche de performance environnementale intégrée au développement technique des entreprises du Parc**

Le développement durable renvoie à des exigences sociales et culturelles croissantes portées par les pouvoirs publics, les collectivités et les consommateurs.

Il oblige les entreprises à s'organiser en conséquence, à apprécier le bénéfice qu'elles pourront en tirer et à communiquer sur les pratiques.

Si les entreprises sont depuis toujours des acteurs clés du développement économique et social, beaucoup reste à faire pour que leur activité engendre moins d'impacts sur l'environnement et respecte quelques principes du développement durable. Plus encore, elles ont tout à gagner à prendre le plus tôt possible un virage qui s'annonce inéluctable et qui sera potentiellement créateur de richesses.

En lien avec des actions de formation à destination des entrepreneurs, cette opération a donc pour but d'inciter les chefs d'entreprises à s'engager dans des démarches de développement, qui allient la performance économique, l'équité sociale et la préservation de notre environnement.

L'opération vise à atteindre plusieurs objectifs :

- sensibiliser les entreprises et promouvoir la prise en compte du développement durable,
- informer les entreprises en les préparant à l'application des textes réglementaires existants ou en cours d'élaboration,
- analyser la situation de l'entreprise vis-à-vis de son environnement et de son intégration au sein d'un territoire classé Parc naturel régional,
- inciter les entreprises à s'engager dans une démarche volontaire de prise en compte du développement durable.

#### **Sensibiliser les entreprises au développement durable en utilisant toutes les formes de communication :**

- diffusion de plaquettes présentant les avantages à prendre en compte le développement durable au sein de son activité et les modalités d'accompagnement proposées;
- réalisation de chantier-écoles en matière de construction « durable ».

#### **Réaliser des pré-diagnostic développement durable**

Le Parc pourra mener un certain nombre de pré-diagnostic développement durable dans des entreprises de son territoire. Cet outil gratuit et confidentiel permet rapidement de faire un état des lieux global sur l'ensemble du site. Cette analyse est restituée à l'entreprise qui constate de manière hiérarchisée ses points forts et ses points faibles et qui propose des marges de progrès. Ce service devra s'adapter à la taille et à l'activité des entreprises volontaires. Il peut être réalisé par les chambres consulaires, certaines associations ou des prestataires extérieures.

#### **Assister les entreprises dans la réalisation de plan stratégique développement durable et/ou de système de management environnemental**

Au regard des résultats du pré-diagnostic, il s'agit d'aider l'entreprise à identifier des mesures correctives en lien avec les marges de projets identifiés précédemment.

A partir de cet accompagnement, l'entreprise pourra développer un système permettant de réduire les coûts de consommation d'énergie, d'eau ou de matières premières, de réduire la production de déchets, mais aussi d'acquiescer grâce à la prise en compte des préoccupations environnementales un avantage concurrentiel et une image améliorée.

A terme, ces démarches globales pourront déboucher, sur une certification environnementale (norme ISO 14001) ou de développement durable (SD 21000).

Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, le Parc mobilisera les compétences techniques nécessaires en sollicitant des partenaires compétents capables d'enclencher des logiques de management durable et environnemental.

#### **Aider à l'investissement et au montage des dossiers**

Le cas échéant, le Parc pourra jouer le rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les différents organismes financeurs pour aider au financement des projets opérationnels (chambres consulaires, ADEME, etc.).

### **Fiche action n°3 : Tourisme de qualité durable et solidaire**

#### **3.1. Favoriser un tourisme accessible à tous**

Vouloir travailler dans un objectif de tourisme durable ne peut se concevoir sans intégrer, dans les clientèles cibles, **les personnes souffrant d'un handicap**. Il ne s'agit pas là de rendre l'ensemble de l'offre touristique accessible à ces personnes. L'objectif serait louable mais irréalisable dans les faits. Il s'agit, peut-être plus modestement mais certainement plus efficacement, de proposer un panel de sites, d'animations et d'activités permettant un court séjour dans le Parc.

Cette opération sera menée en trois temps :

- **phase 1** : réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant de déterminer prioritairement quels sont les sites à aménager, quelles sont les animations à mettre en place ou à adapter et quelles sont les activités à rendre accessibles,

- **phase 2** : sélection par un comité de pilotage des sites, animations et activités,
- **phase 3** : réalisation des équipements et achat du matériel éventuellement nécessaire.

**La priorité sera donnée aux sites de découverte de la nature**, dans le prolongement de certaines actions expérimentales lancées par le Parc, comme l'étang de la Mer rouge.

### 3.2. Constituer un réseau d'acteurs, médiateurs de leur territoire

Cette opération a pour but d'établir un lien étroit entre le patrimoine culturel du Parc (via le réseau Ecomusée du Parc déjà existant), les habitants de ce territoire en tant qu'acteurs du développement touristique et un public constitué des habitants eux-mêmes, de scolaires et de visiteurs extérieurs.

Elle se concrétiserait par :

- **la constitution d'un réseau de personnes "médiateurs du territoire"** (artisans, agriculteurs, professionnels du tourisme ou tout simplement amoureux de leur pays) qui proposeraient des rencontres et des animations dans le but de faire connaître et d'échanger autour du patrimoine du Parc et des activités humaines passées, présentes et futures.

Seront privilégiés dans ce programme les circulations douces (découvertes pédestres, à vélo, ou covoiturages), les échanges avec des acteurs économiques respectueux de l'environnement et les partenariats avec les réseaux existants sur le territoire du Parc (associations culturelles, relais initiatives jeunes...).

- **le renforcement du rôle d'accueil des structures du réseau Ecomusée**, au cœur de ce dispositif de rencontre.

L'opération nécessite la création d'un poste d'animateur chargé de :

- **la création du réseau de médiateurs locaux** et de leur professionnalisation touristique : identifier les acteurs, favoriser les échanges entre eux, les former à l'accueil des publics..., en s'appuyant sur les structures du réseau Ecomusée,

- **l'animation du réseau** pour la mise en place d'un programme annuel d'animations et de rencontres (animations scolaires, visites commentées, stages, échanges et activités diverses...) à destination des habitants eux-mêmes, des scolaires et des visiteurs extérieurs. Ce programme serait porté conjointement par les médiateurs locaux, les membres du réseau Ecomusée et le Parc. Sa communication serait assurée par un support papier et le site internet du Parc.

### 3.3. Promouvoir un tourisme de nature de qualité

Cette opération se décompose en quatre axes majeurs :

- **améliorer la qualité environnementale de l'offre d'hébergements** et proposer des structures en rapport avec l'image touristique « nature » dont est doté le Parc,
- **améliorer la qualité des prestations d'accueil** des acteurs du tourisme du Parc y compris les animateurs nature,
- **améliorer la qualité environnementale des itinéraires de randonnées**,
- **valoriser d'un point de vue touristique des sites naturels communaux.**

Il s'agit de :

- **sensibiliser les porteurs de projets** aux différents matériaux, techniques, formules qui peuvent exister en matière d'éco-construction et d'énergie ; proposer un suivi des projets par un architecte ; regrouper les prestataires dans un réseau d'hébergements nature,
- **proposer un calendrier annuel de formations** aux prestataires touristiques et animateurs nature pour améliorer leurs connaissances des atouts du territoire en matière de paysages, géologie, faune, flore, architecture, histoire... qu'ils pourront valoriser, par la suite, auprès de leurs clients,
- **sensibiliser les communes à un entretien léger et respectueux des itinéraires de randonnée pédestre**, équestre, VTT..., assurer le suivi technique auprès des communes par un animateur qui aurait pour missions complémentaires le maintien de la qualité des équipements du Parc et la sensibilisation des utilisateurs,

- **préserver et valoriser d'un point de vue touristique le patrimoine naturel du territoire du Parc.** L'action cible principalement les voies et sites communaux) qui hébergent a priori une faune et une flore diversifiées ou remarquables.

Sur la base d'un partenariat avec les communes volontaires, ce projet permettra, à partir de connaissances affinées, l'élaboration et l'application d'un plan de gestion favorable à la préservation de la biodiversité de chacun des sites sélectionnés et de mettre sur le marché de l'offre touristique ces sites pilotes.

Chaque site fera l'objet de l'édition d'un document touristique présentant sa valeur et son intérêt écologique, les espèces remarquables qui s'y trouvent et un résumé sur son type de gestion. En outre, ce document permettra de valoriser l'engagement de la commune et celui du Parc.

### **3.4. Créer une nouvelle dynamique client /prestataire**

Le but de cette opération est de :

- mieux connaître notre clientèle et ses attentes pour ensuite adapter notre offre,
- évaluer quelles sont réellement les retombées économiques du tourisme,
- profiter de l'outil internet pour rapprocher le client du produit touristique « Brenne ».

Elle se concrétiserait de la manière suivante :

- **réaliser une étude de clientèles et de retombées économiques** en prenant comme base l'observatoire économique du tourisme déjà mis en place par le Parc,
- **dynamiser la partie tourisme du site internet du Parc** (voire d'offices de tourisme du Parc) pour d'une part utiliser les informations régulièrement mises à jour de la base de données régionale déjà existante « visaloire », d'autre part permettre à l'internaute de donner son opinion sur la destination Brenne et les prestations qui la composent et enfin lui permettre de créer son propre dossier de voyage.

## **Fiche action n°4 : Urbanisme durable et la valorisation paysages**

### **4.1. Promouvoir un urbanisme rural durable**

#### **Faire émerger une stratégie territoriale partagée d'un projet de développement durable pour le territoire**

L'organisation d'une stratégie de développement durable sur l'ensemble d'un territoire doit pouvoir se décliner à toutes les échelles territoriales et spatiales : communes, communautés de communes, bourgs, quartiers, hameaux, maisons, espaces naturels, agricoles, forestiers... L'urbanisme en est un outil privilégié. La réflexion pour mettre en œuvre ces documents dans les communes constitue un moment important d'orientation d'un projet de développement pour une dizaine d'années. La prise en compte du développement durable est devenue indispensable à cette réflexion.

Les questions de l'énergie, des transports, de l'étalement urbain, du grignotage des terres agricoles par l'urbanisation, etc., feront de chaque PLU un mini-agenda 21 à l'échelle communale. Il s'agira de promouvoir, par exemple, la mise à distance de l'agriculture autour des villages par des zones tampons (moins ou pas d'engrais, pas de pesticides, etc., développement des jardins et des vergers) ou une réflexion sur le lien entre environnement urbain et aménagements privés, notamment les clôtures individuelles. La démarche d'AEU initiée par l'ADEME pourra être un bon guide méthodologique.

Ceci implique une animation forte pour développer une culture de l'urbanisme rural durable auprès des équipes municipales qui en seront responsables, mais aussi des habitants du territoire, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de citoyens. C'est d'autant plus important que nombre d'élus municipaux seront renouvelés lors des élections municipales de 2008.

Cette action est fortement liée à l'action n°5 qui permettra d'intégrer une réflexion approfondie sur les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'éco-construction en lien avec la qualité patrimoniale du bâti.

L'approche éducative de l'urbanisme pour sensibiliser les jeunes du territoire (au niveau du secondaire) à cet outil de gestion publique de l'espace est aussi à envisager.

L'échelle communale qui est celle de l'urbanisme peut être insuffisante en milieu rural et une approche expérimentale intercommunale permettrait une meilleure prise en considération des paysages, des corridors écologiques, des besoins en habitat, de la répartition des activités, de l'efficacité énergétique, etc.

### **Permettre la réflexion sur de nouveaux modes d'habiter le territoire**

#### ***A l'échelle du quartier ou du hameau :***

Actuellement le modèle d'urbanisation pavillonnaire tend à banaliser l'espace rural et notamment les entrées de bourg, où il se développe souvent de façon linéaire, grignotant l'espace de proche en proche, sans organisation d'une réflexion d'ensemble. Penser le développement de l'urbanisation en milieu rural à partir de l'agriculture et de l'environnement, et non l'inverse, permettra d'intégrer les principes du développement durable. Cela implique une véritable réflexion sur la « greffe urbaine » : comment insérer de nouveaux logements dans le tissu existant, en termes d'économie d'espace, de mixité sociale, de réseaux, de déplacements, de coûts, de qualité... ? Une action expérimentale (concours d'idées) sera menée sur deux ou trois communes volontaires à l'occasion d'une opération d'habitat groupé. Cela permettra de développer une démarche d'accompagnement, construite en partenariat avec l'ADEME à partir de la méthodologie de l'AEU (approche environnementale de l'urbanisme) qu'il s'agira d'adapter à notre territoire. On essaiera de développer par exemple l'utilisation d'un vocabulaire lié aux éléments du paysage (bocage, haie champêtre, mare, bosquets, typologie architecturale, etc.) pour l'aménagement urbain : la haie champêtre, utilisée comme clôture d'habitat individuel permet de faire la transition entre le bocage agricole et l'espace urbanisé.

#### ***A l'échelle de la maison :***

Il s'agit de réfléchir sur une architecture modeste de qualité environnementale (suivant une approche durable, paysagère, écologique, architecturale, énergétique) et de promouvoir des références architecturales durables adaptées au territoire (du type concours d'idées ou d'architectes).

Les agriculteurs peuvent être, dans leurs projets de bâtiments agricoles, mais aussi d'habitation de vrais promoteurs de ces démarches. Il s'agira d'accompagner, au niveau de la conception, quelques projets d'habitat agricole contemporain intégrant les principes du durable.

Cette réflexion en amont permettra d'aboutir à la conception d'un habitat durable, en faisant le lien avec l'action Énergie et éco-construction. Elle permettra également de sensibiliser l'ensemble des partenaires locaux de la construction individuelle, notamment les constructeurs et lotisseurs.

## **4.2. Valoriser l'entretien et la préservation des paysages**

Cette action répondra à plusieurs enjeux mis en évidence par les études des projets de paysages menés sur la vallée de la Creuse et le sud du Parc depuis 2002, l'un portant sur la valorisation du bocage, l'une des entités paysagères majeures du territoire, l'autre sur la valorisation des sites emblématiques, le troisième sur la prise en considération du paysage au quotidien dans les projets du territoire, ce qui suppose une approche globale et durable des projets d'entretien ou d'aménagement de l'espace.

### **Le bocage au cœur d'un projet durable de territoire**

Le bocage se situe à la croisée des axes du développement durable, économique, social et environnemental.

- économique : support de l'activité agricole d'élevage de plein air, rôle protecteur des haies sur les cultures, production de bois de chauffage (bûches, plaquettes...) et/ou de construction, frein à l'érosion des sols, amélioration de la disponibilité de la ressource en eau, etc.,
- social : support récréatif (randonnées pédestre, équestre, VTT, chasse), tourisme naturaliste (identification d'espèces faune et flore), récolte de fruits (mûres, châtaignes...), etc.,
- environnemental : illustration de la "trame verte", milieu d'accueil de nombreuses espèces sauvages de flore et de faune, rôle épurateur de pollutions d'origines agricole et domestique, régulation des eaux de ruissellement, contribution au maintien de l'activité biologique du sol, etc.

Il s'agit de construire et mettre en œuvre un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur du bocage du sud du Parc (maillages des haies, gestion, entretien, valorisation par filières, etc.) en concertation avec les acteurs locaux et notamment les agriculteurs et les communes. L'animation sera

conduite sur une période initiale de 3 ans, et pourra aller jusqu'à l'expérimentation d'actions sur quelques exploitations.

Ces actions comprendront globalement la plantation, la protection, le renouvellement et l'entretien du système bocager (haie-fossé-talus, arbres isolés, mares, prairies, vergers, vignes...). Le renouvellement des grands arbres aujourd'hui vieillissants, par plantation ou sélection, est à envisager comme prioritaire.

Ces actions contribueront au maintien de la fonction de connexion écologique du bocage. La préservation de la biodiversité des essences bocagères par le développement de cultivars issus de souches locales, et le suivi de l'évolution des populations de chênes pédonculés sont des facteurs de conservation durable du bocage. On s'intéressera aussi à la biodiversité génétique domestique des éléments accompagnant le bocage (arbres fruitiers dans les haies, vergers, vignes...) en accompagnant des projets conservatoires.

L'action s'attachera à la recherche de filières de valorisation durables comme la filière bois-énergie de haies, mais aussi à la valorisation des nouveaux usages du bocage, écologiques et récréatifs, par exemple la mise en valeur d'itinéraires, ou la valorisation de vergers de haute-tige ou de mares...

La formation est un des leviers essentiels de cette action. L'organisation de sessions de formation à la plantation et à l'entretien des haies à destination des particuliers, des professionnels et des collectivités favorisera le développement d'une culture générale bocagère. De même une action éducative du type « Savez-vous planter des haies ? » pourra être adaptée à d'autres publics de jeunes du territoire.

L'appartenance de cette structure majeure (paysagère, agricole, sociale et écologique) à plusieurs territoires du sud de la Région incite à développer une coopération inter-territoriale, afin de construire un projet partagé et durable pour le bocage et d'assurer la continuité géographique et écologique de sa conservation.

### **Promouvoir la qualité des paysages : des paysages emblématiques aux paysages du quotidien**

Il s'agira d'apporter un appui notamment aux collectivités pour intégrer le paysage dans la démarche de projets d'aménagements. Cette action s'intéressera en particulier aux thèmes abordés dans le cadre des projets de paysage « Vallée de la Creuse » et « Vallées et bocage du sud du Parc », la valorisation des paysages emblématiques, des espaces publics, des entrées de bourg, mais aussi des zones d'activités et d'habitat, de la relation entre bâti agricole et paysage et des transitions entre espace agricole et villages ou bourgs.

La sensibilisation et la formation sont un des outils principaux de la prise en compte du paysage par tous (habitants, élus, employés communaux, agriculteurs, chefs d'entreprises, etc.), du quotidien à l'emblématique. Cette action permettra la réalisation d'outils de sensibilisation sur ces différents thèmes.

On encouragera aussi l'émergence de projets venant du territoire, en favorisant l'éducation et la sensibilisation du public par des actions participatives menées dans les communes sur le paysage, l'urbanisme ou le développement durable (projet proposé par le CPIE).

### **Fiche action n°5 : Énergies renouvelables, éco-construction et qualité patrimoniale du bâti**

Il s'agit de construire les conditions de mise en œuvre d'un plan énergie-climat qui prenne en compte l'ensemble des valeurs du développement durable, sociales, économiques et patrimoniales, à travers les axes de l'efficacité énergétique et de l'éco-construction.

Ce développement à l'échelle du territoire (cf. lien avec l'urbanisme durable) permettra à terme d'envisager un plan climat territorial.

#### **5.1. Schéma territorial des énergies renouvelables**

##### **Réalisation et animation du schéma territorial**

Ce schéma sera réalisé en lien avec l'action urbanisme durable et dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME. On envisage d'aller vers un COT (contrat d'objectif territorial proposé par l'ADEME). Cela permettra de faire l'état des lieux des ressources énergétiques renouvelables du territoire, ainsi que des compétences et des initiatives existantes, de hiérarchiser des propositions de développement et de structuration de filières et en premier lieu, la structuration de la filière bois. Le bois est la principale ressource renouvelable du territoire, mais la filière bois est loin d'être complètement développée malgré quelques initiatives prometteuses et l'accompagnement de la Chambre d'agriculture, du département de l'Indre et de l'espace infos-énergie de l'ADIL sur ces thèmes (bois de haies, plaquettes forestières,

développement de chaudières à bois déchiqueté et promotion de réseaux de chaleur d'origine renouvelable...). On s'intéressera également à la question de l'approvisionnement en bois de la filière, ce qui implique un lien avec les chartes forestières et les plans simples de gestion.

Le schéma territorial des énergies renouvelables sera coordonné dans le cadre de l'action urbanisme, ce qui permettra de faire la liaison avec la stratégie développement durable globale du territoire, de le relayer auprès des communes et communautés de communes et de le traduire dans les documents d'urbanisme des communes.

### **Opération publique exemplaire de chaufferie bois collective**

Cette opération servira de référence pour, d'une part le développement de la filière bois de chauffage et d'autre part, les réseaux de chaleur. Cet équipement sera ensuite le support de visites pour les professionnels et les élus, afin de promouvoir ce type d'actions.

### **Réalisation de diagnostics /bilans énergie et patrimoine pour les bâtiments**

Il s'agit d'élaborer en partenariat avec l'ADEME un diagnostic /bilan adapté à la problématique du territoire fortement impliqué dans la préservation du patrimoine bâti et de le proposer aux particuliers et aux collectivités (pour les entreprises, y compris agricoles cf. fiche n°2). L'OPAH-RR Patrimoine/Énergie, engagée depuis mai 2007, indique un besoin important en la matière. L'intervention d'un prestataire permettra d'envisager la réalisation de 50 à 100 diagnostics par an. Ce bilan devra déboucher sur des propositions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti, dans un cadre global durable (en particulier bilan carbone) intégrant la préservation du patrimoine. Ces propositions feront notamment référence à l'action d'éco-construction et aux éco-matériaux.

### **Sensibilisation, communication et formation**

Le territoire n'est actuellement pas structuré pour répondre à une demande du public, des entreprises et des collectivités en augmentation sur les questions de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Cette action permettra de développer une sensibilisation-formation en direction des différents publics du territoire en lien avec l'ADIL et l'espace Infos-Énergie. Le Conseil en énergies partagé, proposé par l'ADEME peut constituer une solution dans cette phase d'organisation territoriale.

L'acquisition d'une caméra thermique sera d'un appui précieux pour conduire cette action.

## **5.2. Structuration d'une filière éco-construction / éco-réhabilitation locale**

Comme pour les énergies renouvelables, s'il existe une envie générale au niveau du territoire, de voir se développer le durable dans le bâti, éco-matériaux, énergies renouvelable, récupération d'eau de pluie, tri des déchets..., la filière n'est aujourd'hui pas structurée (producteurs de matériaux, marchands, entreprises réalisant les travaux). L'exigence du durable implique de favoriser la création de filières courtes locales.

### **État des lieux et élaboration d'une stratégie d'actions**

Il s'agira de faire l'état des lieux (ressources en agro/éco-matériaux locaux, compétences, besoins en formation, porteurs de projets potentiels...) et de proposer un certain nombre d'actions, notamment pour la formation et l'information du public, des collectivités et des professionnels du bâtiment et la mise en réseau des acteurs, permettant d'amorcer cette structuration. Les potentialités de développement d'une filière de production d'agro-matériaux locaux comme le chanvre dont la culture était historique sur le territoire ou la laine de mouton (cf. agneau de Brenne) ou la brande seront étudiées (cf. Alter-énergie / Chambre d'agriculture).

### **Soutien à l'expérimentation**

La problématique de l'efficacité énergétique des bâtiments anciens dans le respect de la santé et de la valeur patrimoniale du bâti est un domaine où l'on manque de mesures de référence. Il s'agira de mesurer précisément l'efficacité énergétique de quelques bâtiments pour se baser sur des références locales (possibilité de partenariat avec MPF, l'ANAH et l'ADEME).

Il s'agira d'accompagner par des aides à la certification, la validation d'agro-matériaux locaux (chanvre, brande, laine de mouton par exemple), toujours dans un objectif global de développement durable.

## **Création d'un lieu de ressources, Patrimoine / Paysages-Urbanisme durable / Efficacité énergétique / Eco-matériaux / Eco-construction**

Il s'agit de créer sur le site du Parc un centre de ressources mettant à la disposition du public l'ensemble des données du territoire sur les patrimoines et le développement durable.

### **Organisation d'un chantier expérimental « modèle » de réhabilitation d'un bâtiment**

La création de ce lieu sera le support d'un chantier expérimental de réhabilitation de référence, tendant au meilleur compromis entre efficacité énergétique et qualité patrimoniale du bâti.

### **Information du public, conseil, documentation**

Ce centre de ressources permettra un accès sur borne informatique à toutes les données patrimoine bâti/paysage/urbanisme /savoir-faire traditionnels du bâtiment et des énergies renouvelables, aux liens internet et à une documentation sur l'éco-construction et le durable dans les modes d'habiter, à des références architecturales, locales et extérieures (cf. fiche urbanisme paysage). Il permettra de développer un conseil sur ces thèmes auprès du public, avec l'accueil de nos différents partenaires. La mise en scène d'une matériauthèque participera au lancement de la filière éco-matériaux.

L'information, la mise en réseau, et la formation des acteurs et des habitants sont à développer comme pour les énergies renouvelables, en lien avec l'ADIL et le CPIE. Cette action est à mettre en lien étroit avec l'action paysage-urbanisme et la performance environnementale des entreprises.

## **Fiche action n°6 coopération inter territoriale : Sauvegarde du bocage du Boischaut sud**

Le bocage représente une entité paysagère, agricole, sociale et environnementale majeure pour l'ensemble des territoires du Boischaut sud (Parc naturel régional de la Brenne, Pays de la Châtre, Pays Val de Creuse - Val d'Anglin, Pays Berry-Saint-Amandois).

L'enjeu est important et dépasse les limites des territoires : il s'agit de préserver le bocage tout en permettant son adaptation aux pratiques agricoles, aux modes de vie et à l'économie durable du XXIème siècle.

Cette action de coopération doit permettre à chaque territoire de s'inscrire dans la construction d'un projet commun pour la préservation et la valorisation et du bocage, cela en développant les échanges d'expérience et d'idées et en mutualisant des actions de connaissance et de communication pour soutenir le projet commun. Cette action fédérative inter-territoires s'inscrit pleinement dans le cadre du développement durable.

### **6.1 Coordination inter-territoriale, échange d'expériences, mise en synergie**

#### **Constitution et coordination d'un réseau bocage**

Il s'agira de constituer et de coordonner un réseau bocage, composé de techniciens et d'élus dont l'objectif final sera de construire ce projet inter-territorial pour le bocage du Boischaut sud et de le porter auprès des collectivités et des institutions régionales et départementales, de l'État et de l'Europe. Cela permettra l'échange d'expériences, des méthodes et des modes d'actions et de développer un argumentaire commun.

L'organisation de rencontres, du type « rencontres du bocage » (accompagnées de conférences thématiques sur le bocage (biodiversité, bois-énergie, pratiques d'entretien...) dans les territoires du Boischaut, d'intervenants d'autres régions bocagères (françaises ou européennes) entre élus et techniciens des institutions partenaires des territoires constitue un élément essentiel de la réalisation de cet objectif commun.

#### **Mise en synergie des projets conduits par les territoires**

Cela favorisera la mise en cohérence et en synergie des différentes actions et projets conduits sur les territoires autour du bocage (économiques, sociologiques, environnementaux) entre eux et avec les outils d'évaluation du réseau bocager.

Pour cela on s'appuiera sur le réseau de techniciens et d'associations qui ont déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions en lien avec le bocage. On peut citer, les techniciens des chambres d'agriculture des départements de l'Indre et du Cher, des techniciens des conseils généraux ou d'autres collectivités, des associations comme Indre Nature, l'URGB et le CRGB, la Société pomologique, la Compagnie du paysage, l'association de préfiguration pour le centre culturel du paysage de Saint-Benoît du Sault, l'AFABC (Association française Arbres et haies champêtres) et ses membres, SOLAGRO, etc.

## **6.2 Mutualisation d'actions de connaissance, de valorisation et de communication**

### **Connaissance naturaliste locale du bocage : création d'un observatoire**

En dehors de l'étude réalisée par Indre Nature sur une partie du Boischaut sud en 2006, le bocage est encore assez mal connu aux plans quantitatif et qualitatif. Il n'existe ainsi à ce jour pas d'outil de suivi de l'évolution dans le temps de la biodiversité de cette trame bocagère.

La création d'un observatoire à l'échelle du Boischaut sud permettra de mettre en place des outils d'évaluation du réseau bocager, permettant de caractériser le bocage du Boischaut Sud (quantitatif, qualitatif) et de disposer d'un outil de connaissance contribuant activement à la sauvegarde et si nécessaire l'amélioration de la biodiversité, "assurance-vie" des sociétés humaines d'aujourd'hui et de demain.

Au-delà des données biologiques (linéaires en mètres par hectare, essences présentes, typologie, indice bocager), il s'agira de faire le point sur les aspects technico-économiques du bocage de ce secteur : pratiques de gestion, charges (temps de travail, coût) et produits pour les gestionnaires (agriculteurs, communes, Conseil général, particuliers). Cela permettra de constituer un tableau de bord pour une exploitation durable du bocage de ces territoires (projet proposé par Indre Nature).

### **Connaissance historique et ethnographique du bocage**

Cette action permettra aussi d'améliorer la connaissance historique et ethnographique du bocage et de réaliser un travail de recueil de mémoires, qui pourra servir de support à la valorisation des pratiques et savoirs-faires liés au bocage, fondamentales pour l'identité culturelle du Boischaut.

### **Préserver la biodiversité génétique du bocage**

Cette action de maintien et de valorisation de la biodiversité bocagère sauvage et domestique, si elle peut être conduite à l'échelle de chaque territoire, mériterait une mise en synergie scientifique pour une cohérence à l'échelle du Boischaut et une valorisation qui pourra être mutualisée sur le plan de la communication (publication, affiche, exposition, journée publique, etc.).

Chacun des territoires possède encore de nos jours quelques vieux vergers de haute tige (fruits à pépins, fruits à noyau, châtaigniers, amandiers,...). Ces espaces, produits de l'homme et de la nature, possèdent de nombreux intérêts : variétés fruitières anciennes et parfois très menacées, habitats semi-naturels d'une faune et d'une flore sauvages en voie de raréfaction ou de disparition (oiseaux, insectes, orchidées, champignons...), mais également témoignages vivants des paysages agraires traditionnels.

Une action commune d'inventaire et de valorisation de ces vieux vergers présente tous les éléments d'un projet de développement durable : aspect écologique par la diversité génétique sauvage et cultivée qu'ils hébergent encore, aspect social par la valorisation pédagogique et les manifestations festives qu'ils permettent (cueillette et pressage, pasteurisation des jus, sources d'échanges de greffons, lieux de rencontres et d'animation...) et économique par la plus-value qu'ils peuvent générer grâce à leur attractivité ou la commercialisation des fruits frais ou transformés (projet proposé par Indre Nature).

### **Réaliser ensemble des outils de communication visant à sensibiliser les différents publics**

#### ***Réalisation et diffusion d'un film pédagogique et militant pour la protection du bocage***

Il s'agira de réaliser avec Philippe Henry, cinéaste auteur de « Paradis en herbe », un document vidéo synthétique qui incite au dialogue et à la réflexion sur l'avenir du terroir. Ce document sera assez court pour donner lieu à un débat lors de rencontres avec le public.

Il présentera le Boischaut et mettra en valeur ses atouts paysagers, biologiques et agricoles pour l'élevage et divers événements qui concourent à la rencontre des habitants et à l'échange des idées. Il donnera la parole aux éleveurs et agriculteurs, principaux usagers de l'espace, aux associations qui agissent pour le bocage et aux habitants qui se questionnent sur l'avenir du Boischaut (projet proposé par La compagnie du paysage).

#### ***Construction d'un événementiel du type « journée du bocage »***

Ce type de journée (cf. journées du patrimoine, journées de la pomme, etc.) constituera un moment fédérateur pour tous les acteurs amenés à travailler sur le projet bocage. Il pourra se cumuler avec l'idée des rencontres techniques entre territoires. Il peut aussi s'appuyer sur d'autres événements festifs des territoires. L'idée est que cette journée tournerait dans les territoires, chaque pays devenant à tour de rôle l'organisateur principal de la journée.

### ***Valoriser les paysages emblématiques du Boischaut sud***

Dans le Boischaut sud, les paysages conservent plus qu'ailleurs en région Centre l'intimité, la quiétude et le charme poétique d'une campagne bocagère (Philippe Henry). Le projet de paysages Vallées et bocage du sud du Parc met en exergue dix à quinze sites et points de vues emblématiques du bocage. Les autres Pays ont aussi identifié leurs sites majeurs.

Cette action permettra de conduire en commun la valorisation de ces paysages à l'échelle du Boischaut, avec par exemple la réalisation d'une collection de cartes postales, la mise en place de tables de lecture du paysage, d'une route du bocage qui permettrait de parcourir le bocage en découvrant ses plus beaux sites.

# CHAPITRE 4 : PILOTAGE DU PROJET

## A - ORGANISATION DU GAL

### 1 - Moyens d'animation et d'ingénierie

L'expérience des programmes antérieurs montrent que les moyens affectés à l'animation et à la gestion du programme sont essentiels afin d'en assurer une bonne conduite.

Le GAL PNR Brenne envisage de consacrer au total 1.75 ETP à la mise en œuvre globale du programme LEADER :

Personnel affecté	Animation	Gestion	TOTAL
Animateur LEADER	½ ETP	½ ETP	1 ETP
Directeur	¼ ETP	0	¼ ETP
Secrétaire	¼ ETP	¼ ETP	½ ETP
<b>TOTAL</b>	<b>1 ETP</b>	<b>0.75 ETP</b>	<b>1.75 ETP</b>

L'équipe technique du PNR Brenne permettra en outre d'assurer une conduite efficace du programme en répartissant les rôles de chacun :

- les chargés de mission participeront respectivement à l'animation général du programme en lien avec leurs missions au sein du PNR Brenne (contacts avec les porteurs de projets, coordination du montage des opérations, élaboration des plans de financement, ainsi que le suivi des opérations...),
- l'animateur LEADER animera les groupes de travail (aspects techniques et réglementaires, élaboration des dossiers de demande), animera la conduite globale du programme (préparation et animation des Comités de programmation), assurera le suivi administratif général, participera à la mise en réseau et à la capitalisation, accompagnera les maîtres d'ouvrage dans la constitution des dossiers de demandes d'aide et dans les justificatifs et demandes de paiement, il assurera enfin les visites sur place lors de la clôture des opérations et réalisera les rapports d'exécution annuels du programme,
- le Directeur du PNR Brenne co-animera le Comité de programmation, il constituera le référent pour les opérations menées dans le cadre du programme sous la maîtrise d'ouvrage du PNR Brenne, il assurera ainsi la cohérence des opérations programmées avec la Charte du Parc, les relations avec le Comité Syndical du PNR et les autres partenaires institutionnels (Communautés de communes, Services de l'État), et l'articulation du programme avec les autres dispositifs existants (FEADER, FEDER, FSE, Contrat de Projet, Contrat régional de pays...),
- la secrétaire assurera l'accueil téléphonique, le secrétariat des réunions (envoi des invitations aux différentes réunions du GAL...) ainsi que le secrétariat de la gestion du programme (conventions, envoi des pièces administratives...).

Il est également envisagé de créer une « grille d'instruction » des dossiers afin de proposer une première étape à l'instruction permettant de s'assurer que les opérations proposées répondent à la problématique du programme. Cette grille reprendra des éléments utilisés dans la rédaction des fiches action pour l'élaboration du programme, à savoir les caractéristiques de l'opération répondant aux exigences d'une politique de « développement durable », ainsi que l'aspect innovant et transférable de l'opération proposée.

## Grille de pré-instruction des opérations éligibles au programme LEADER

<b>Intitulé de l'Opération</b>	
<b>Fiche action concernée</b>	N°, Intitulé :

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Nom :		
Statut :	Adresse :		
Le type de maîtrise d'ouvrage est-il éligible à la fiche action ?:		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

<b>Opération :</b>			
Présentation synthétique :			
Objectifs poursuivis :			
L'opération répond-elle aux objectifs de la stratégie LEADER ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lesquels ?			
L'opération répond-elle aux objectifs de la fiche action ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lesquels ?			
Détail des dépenses prévues :			
Intitulé :	Montant :	La dépenses est-elle éligible à la fiche action ?	
Dépense 1	€	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dépense 2	€	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dépense 3	€	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

<b>Plan de financement</b>					
Coût total	Dépenses publiques nationales			FEADER sollicité	Dépenses privées
	Cofinancier 1	Cofinancier 2	Cofinancier 3		
€	€	€	€	€	€
Taux	%	%	%	%	%
Le taux de cofinancement FEADER correspond-il à la fiche action ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Les bénéficiaires de l'opération concernent le territoire du GAL :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, quel est le pourcentage d'éligibilité ?	% (méthode de calcul)	

Calendrier prévisionnel de réalisation :	Date de début :	Date de fin :
Le calendrier est-il conforme à la période d'éligibilité ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Avis et commentaires du Groupe de Travail :	Date :

## **2 - Structure porteuse du GAL**

Le GAL sera porté par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Brenne, qui a déjà mis en œuvre 3 programmes LEADER et porte le Contrat régional de pays (cf. Chapitre 2).

Le PNR Brenne assurera la maîtrise d'ouvrage des actions d'animation, de gestion et d'évaluation du programme et pourra mobiliser ponctuellement l'ensemble de ses moyens d'ingénierie autour du programme (chargée de communication, chargés de missions, etc). L'implication des différents chargés de mission du PNR Brenne sur les actions en lien avec leur mission au sein du PNR permettra ainsi de bénéficier d'un renfort d'ingénierie et d'assurer la cohérence des actions du programme avec les autres dispositifs menés sur le territoire.

La coordination du Directeur permettra en outre une articulation efficace avec les autres dispositifs mobilisables sur le territoire ; en effet, tous les projets qui apparaîtront dans le cadre des réflexions menées par les groupes de travail pourront être, le cas échéant, redirigés vers le dispositif le plus adapté à leur financement (FEDER, FEADER, Contrat de Parc, Contrat de pays, autre...).

L'un des objectifs est de faire du GAL une structure de réflexion globale de la politique rurale menée sur le territoire du PNR Brenne, en complément des commissions déjà mises en place.

## **B - SUIVI/ÉVALUATION**

### **1 - Suivi du programme**

Le suivi du programme sera réalisé par le biais de tableaux de bord synthétiques des opérations programmées, des coûts réalisés ainsi qu'un tableau des indicateurs de réalisation des opérations.

Ce type de document a déjà été utilisé dans le suivi du programme LEADER + et permet un suivi relativement précis de l'avancement technique et financier, notamment lorsque le nombre de dossiers s'avère important (en deuxième partie de programme). Ces données seront mises à jour en continu et accessibles via le site internet collaboratif mentionné plus haut.

L'état d'avancement du programme synthétique sera présenté au cours de chaque comité de programmation.

### **2 - Évaluation**

L'évaluation fera l'objet d'actions plus ponctuelles, à mi-parcours et en fin de programmation, et de l'intervention d'acteurs extérieurs (prestataires, bureaux d'étude, stagiaires).

Toutefois, la réalisation de bilans annuels d'activité permettra de présenter les éléments généraux de conduite du programme et sera soumis à l'appréciation de l'ensemble des membres du GAL et des élus du PNR Brenne.

Les informations apportées par ces différents outils (rapports d'exécution et bilans-évaluations) permettront d'adapter le fonctionnement du GAL aux éventuelles difficultés qu'il pourra rencontrer, mais également de réorienter certaines fiches-action au besoin en cours de programme.

Afin de faciliter les travaux d'évaluation en continu, 3 à 4 indicateurs de réalisation ont été élaborés pour chaque fiche action et seront rappelés aux maîtres d'ouvrage lors de l'instruction de leur dossier. Ces indicateurs reprennent les objectifs généraux du programme en les adaptant à chaque domaine d'action envisagé et ils seront complétés et vérifiés à la clôture de chaque opération.

## **C - CAPITALISATION/DIFFUSION**

Les attentes du GAL vis-à-vis du Réseau Rural sont de plusieurs ordres :

- un appui méthodologique quant à la mise en œuvre du programme (procédures d'animation et d'évaluation),
- un recueil d'opérations exemplaires permettant de nourrir les réflexions du GAL,
- une assistance à la conduite des projets de coopération,
- une aide dans la recherche de partenaires dans le cadre du développement de projets de coopération (diffusion d'annonces de recherches de partenaires, mise en contact avec les territoires d'autres pays...).

Le bon fonctionnement d'un tel réseau dépend de la participation de chaque GAL, ainsi le GAL PNR Brenne s'engage à participer aux réunions régionales et nationales organisées par les différentes structures constitutives du réseau et à faire « remonter » les informations au réseau, tant sur les aspects positifs du programme que sur les difficultés rencontrées. Il est envisagé d'autre part, dans la mesure du possible, de faire participer un membre du GAL aux réunions et manifestations organisées par le Réseau Rural.

Afin de faciliter la capitalisation des expériences LEADER, le GAL s'engage d'autre part à tenir à jour tout outil conçu par le Réseau Rural permettant le recueil des actions menées dans les différents territoires (fiches descriptives des projets, etc).

On peut estimer, à partir de l'expérience du programme LEADER +, le temps passé par l'animateur LEADER à la mise en réseau et à la capitalisation à une quinzaine de jours par an. Ce temps sera consacré :

- à la mise à jour de fiches de recueil des opérations mises en œuvre dans le cadre du programme,
- à la participation aux réunions régionales, nationales voire européennes organisées par le réseau rural.

Le PNR Brenne participera activement à la communication autour du programme en direction des habitants et des acteurs du territoire, par l'intermédiaire notamment de son journal d'information distribué à l'ensemble des foyers : La Feuille du Parc, en présentant régulièrement des initiatives mises en œuvre dans le cadre du programme par exemple.

Afin de diffuser le plus largement l'expérience LEADER auprès d'autres territoires, le GAL PNR Brenne mettra les informations liées au programme à la disposition des autres réseaux auxquels il est susceptible de prendre part (Fédération des Parcs Naturels Régionaux par exemple).

Enfin, tous les documents, concernant le programme, réalisés par les différents acteurs (newsletters, magazines, guides méthodologiques, etc.) seront mis à la disposition des membres du GAL (suivi par courrier électronique, mise en en ligne des liens sur le site collaboratif, distribution des documents papier lors des réunions).

# Groupe d'Action Locale (GAL)

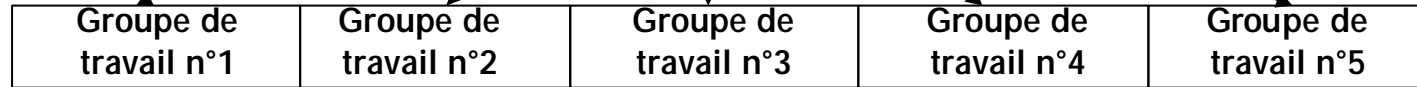
31 membres privés 11 membres publics

## Informations générales

- Communication autour du programme
- Mobilisation des acteurs et des partenaires

Les membres se répartissent librement

Un groupe par fiche action



- Instruction
- Suivi des projets
- Concertation des partenaires

2 référents

2 référents

2 référents

2 référents

2 référents

Rapportent l'avis du Groupe de Travail

+  
9 commissions du PNR Brenne

+  
Président du Conseil de Développement

+  
Président du PNR Brenne

**Comité de Programmation**

- Validation des dossiers
- Suivi financier et administratif
- Conduite générale du programme
- Suivi des évaluations

### MAQUETTE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Action N°	Coût total	Dépenses publiques				Dépenses privées
		Montant	Cofinanceur identifié	FEADER	Taux FEADER	
1- Services et solidarité sur le territoire	700 000 €	288 000 €	CAF, MSA, Région Centre (Contrat de Pays, Contrat de Parc), DDTEFP, ANPE, Cntés de communes, PNR Brenne	352 000 €	55.00%	60 000 €
2- Performance environnementale et sociale des entreprises	390 000 €	166 500 €	Région Centre (Contrat de Pays, Contrat de Parc), Chambres consulaires, Cntés de communes, PNR Brenne	203 500 €	55.00%	20 000 €
3- Tourisme de qualité, durable et solidaire	420 000 €	189 000 €	Région Centre (Contrat de Pays, Contrat de Parc), CG 36, PNR Brenne, communes	231 000 €	55.00%	0 €
4- Urbanisme durable et valorisation des paysages	382 000 €	162 000 €	ADEME, CAUE, Région (Contrat de Pays, Contrat de Parc), Cnté de communes, PNR Brenne	198 000 €	55.00%	30 000 €
5- Energies renouvelables, éco-construction et qualité patrimoniale du bâti	406 000 €	164 700 €	ADEME, Région (Contrat de Pays, Contrat de Parc), Cnté de communes, PNR Brenne	201 300 €	55.00%	40 000 €
6- Projet Bocage à l'échelle du Boischaut Sud	100 000 €	45 000 €	CPER, Région Centre (Contrat de Pays, Contrat de Parc), Cntés de communes, PNR Brenne	55 000 €	55.00%	0 €
7- Coopération transnationale	100 000 €	45 000 €	Région Centre, PNR Brenne	55 000 €	55.00%	0 €
8- Animation - Evaluation	320 000 €	144 000 €	PNR Brenne	176 000 €	55.00%	0 €
9- Gestion	240 000 €	108 000 €	PNR Brenne	132 000 €	55.00%	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 058 000 €</b>	<b>1 312 200 €</b>		<b>1 603 800 €</b>	<b>55.00%</b>	<b>150 000 €</b>